



*COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 18 MAI 2021*

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

Le mardi 18 mai 2021 à 18h30

La réunion s'est déroulée par voie dématérialisée sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. La séance a été diffusée en direct via le lien internet du site de la Mairie.

Étaient présents :

M. Éric ALGRAIN

M. Raphaël BONNIER

Mme Kim CHIUSANO

M. Ulf CLERWALL

Mme Alexandra CORDEBARD

M. David DELPLANQUE

Mme Awa DIABY

Mme Isabelle DUMOULIN

M. Rémi FÉRAUD

M. Bertil FORT

M. Philippe GUTTERMANN

Mme Pauline JOUBERT

M. Élie JOUSSELLIN

Mme Philomène JUILLET

Mme Laurence PATRICE

M. Sylvain RAIFAUD

Mme Sylvie SCHERER

M. Paul SIMONDON

Mme Léa VASA

Mme Dominique VERSINI

M. Thomas WATANABE-VERMOREL

Le quorum est atteint.

SOMMAIRE

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DE L'ASSOCIATION VILLE MAINS JARDINS RELATIVE À L'ASSOCIATION ACORT	5
QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DU COMITÉ DES HABITANTS GARE DU NORD LA CHAPELLE RELATIVE À LA PLACE JAN KARSKI	9
QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DE QUENTIN CHAPUIS REPRÉSENTANT DES 10 COMMERÇANTS DU TROTTOIR PAIR DE LA RUE DE PARADIS RELATIVE À LA CIRCULATION DE LA RUE DE PARADIS SUR LE TRONÇON FAUBOURG SAINT-DENIS/MARTEL.....	12
DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR.....	17
Projet de délibération : MA10 2021 14	17
Projet de délibération : MA10 2021 11	17
Projet de délibération : MA10 2021 12	17
Projet de délibération : MA10 2021 13	17
Communication sans vote sur l'exécution 2020 des crédits inscrits au titre des ILL	18
Projet de délibération : 2021 DJS 10	19
Projet de délibération : 2021 DPSP 1	20
Projet de délibération : 2021 DASCO 22.....	21
Projet de délibération : 2021 DASCO 93.....	22
Projet de délibération : 2021 DDCT 24.....	23
Projet de délibération : 2021 DDCT 27.....	25
DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR	26
Projet de délibération : 2021 DASES 82	26
Projet de délibération : 2021 DDCT 33.....	26
Projet de délibération : 2021 DJS 71	26
Projet de délibération : 2021 DDCT 34.....	26
Projet de délibération : 2021 DJS 21	26
Projet de délibération : 2021 DJS 98	26
Projet de délibération : 2021 DAC 503.....	27
Projet de délibération : 2021 DLH 79	27
Projet de délibération : 2021 DU 50.....	27
Projet de délibération : 2021 DASES 83	27
Projet de délibération : 2021 DAC 35.....	27
Projet de délibération : 2021 DAC 129.....	27
Projet de délibération : 2021 DAC 289.....	27
Projet de délibération : 2021 DAC 558.....	27
Projet de délibération : 2021 DASES 10	28
Projet de délibération : 2021 DAE 131	28
Projet de délibération : 2021 DASES 31	28
Projet de délibération : 2021 DASCO 28.....	28

Projet de délibération : 2021 DDCT 31.....	28
Projet de délibération : 2021 DDCT 32.....	28
Projet de délibération : 2021 DFPE 122.....	28
Projet de délibération : 2021 DFPE 123.....	28
Projet de délibération : 2021 DFPE 175.....	28
Projet de délibération : 2021 DAE 127.....	29
VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF À LA FIN DE LA TRÊVE HIVERNALE	29
VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF RELATIF À LA SAUVEGARDE DES LITS DE GÉRIATRIE AUJOURD’HUI LOCALISÉS À L’HÔPITAL FERNAND WIDAL	31
VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE ÉCOLOGIE PARIS 10 RELATIF À LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DES ÉTALAGES ET TERRASSES, ET AU DISPOSITIF DES TERRASSES ÉPHÉMÈRES.....	33
VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE ÉCOLOGIE PARIS 10, GÉNÉRATION.S ET PCF RELATIF À LA TRANSPARENCE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU PROJET D’AMÉNAGEMENT DE LA GARE DU NORD, Y COMPRISES LES CONDITIONS CONTRACTUELLES D’EXPLOITATION DES SURFACES COMMERCIALES CRÉÉES	35

La séance est ouverte à 18h32.

Avant de laisser la parole à Mme Françoise PITRAS pour présenter la première question de pré-conseil inscrite à l'ordre du jour, **Mme CORDEBARD** informe les élu.e.s que la Mairie avait reçu deux questions de pré-conseil supplémentaires. La personne ou le collectif qui les avait envoyées ayant refusé de décliner son identité, il avait été jugé inopportun de donner suite à sa demande. La maire précise cependant qu'elle acceptera volontiers d'inscrire ces deux questions à l'ordre du jour du prochain conseil, dès lors que cette difficulté sera levée.

Mme PITRAS donne lecture du texte de la première question de pré-conseil.

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DE L'ASSOCIATION VILLE MAINS JARDINS RELATIVE À L'ASSOCIATION ACORT

Madame la Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

S'en prendre lors de réunions municipales ou lors des conseils de Paris et d'Arrondissement à de vieilles associations comme l'ACORT, qui portent dans leur nom même l'histoire de la France, celle de l'immigration et de l'exil, c'est refuser cette histoire, c'est refuser les « principes et valeurs qui rassemblent les Français ».

Comment affirmer que l'ACORT contrevient aux valeurs de la République quand elle fait consacrer par le Conseil constitutionnel, avec d'autres associations, la fraternité comme principe fondamental ? Comment affirmer que l'ACORT contrevient aux valeurs de la République, quand elle lutte au quotidien pour l'égalité, la liberté, la solidarité, et contre les politiques publiques qui les malmènent ?

Lorsque l'État ou une collectivité territoriale accorde une subvention, il ou elle ne s'attache pas aux opinions ou analyses de l'association qui la demande, mais à l'action envisagée par l'association, dont la nature et les objectifs doivent être conformes à l'intérêt général.

D'ailleurs, personne ne conteste le fait que la subvention accordée à l'ACORT par la Ville de Paris soit d'une très grande utilité.

Selon l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen, la liberté d'opinion et la liberté d'expression sont des droits précieux et ne peuvent être limités que si leur manifestation trouble l'ordre public ou constitue l'un des abus prévus par la loi. Or, en quarante ans d'existence, rien de tel n'a jamais été reproché à l'ACORT !

L'ACORT est ouvertement et systématiquement attaquée (dans les enceintes publiques) quand elle prend des positions critiques, ou mène des actions collectives de défense des droits visant à interpeller les autorités et nourrir le débat public. Le caractère ciblé et la différence de traitement sont manifestes.

L'action sociale est toujours « politique et militante ». Ce sont des mobilisations quotidiennes pour l'égalité entre les personnes, étrangères ou non, racisées ou non, femmes ou hommes. L'analyse et les positions des associations ne viennent pas de nulle part : elles sont la caisse de résonance de l'expérience de terrain et de la réalité à laquelle nous nous confrontons tous les jours.

Nous les défendons en toute indépendance, sans aucune inféodation à quelque parti que ce soit, dans toute notre diversité. Nous sommes solidaires des luttes de tou.te.s celles et ceux qui combattent les discriminations, dont elles et eux sont victimes, en nous opposant

systématiquement aux politiques publiques dès lors qu'elles réduisent les droits et les libertés et organisent l'inégalité.

Parce que ces associations sont souvent celles qui permettent de faire entendre les voix les plus inaudibles dans notre société, il est essentiel de les soutenir, y compris matériellement.

Les subventions publiques ne sont pas de celles et ceux qui les reçoivent des officines de l'administration française. Brandir la menace de retirer des subventions publiques, c'est mettre à mal les libertés associatives (c'est-à-dire les différentes libertés publiques qui permettent aux associations de mener à bien leur mission): liberté d'association, liberté de réunion, liberté d'expression, liberté de manifestation.

Les subventions publiques ne relèvent pas de la charité, mais des impôts et cotisations de chaque contribuable (c'est-à-dire nous-mêmes), et elles financent des projets concrets. Dans un contexte de crise démocratique aiguë et de défiance des citoyens à l'égard des institutions, il nous semble que les associations ont un rôle décisif à jouer pour ré-enchanter la vie de la cité et favoriser l'inclusion démocratique. Mais faut-il encore pour cela leur laisser jouer ce rôle. Les critiques, interpellations et propositions émanant de la société civile peuvent parfois paraître trop vigoureuses aux représentants des pouvoirs publics. Il est pourtant essentiel pour la régulation politique qu'elles puissent s'exprimer de manière collective sans être réprimées.

Nous tenons à réaffirmer que la liberté d'expression, le travail pour l'égalité, ne doivent pas être l'otage d'une bataille électorale, où certains profitent de chaque minute de parole que leur allouent les instances démocratiques de notre république, pour la mettre à mal dans ses fondements-mêmes par des actes discriminatoires racistes. Il ne s'agit pas pour les pouvoirs publics d'être d'accord sur le fond avec les prises de position de tous les acteurs associatifs. Mais de considérer plutôt, sur la forme, que tout acteur associatif, qui plus est s'il est critique, constitue une plus-value pour le fonctionnement démocratique, un bien commun, et qu'à ce titre il mérite reconnaissance, soutien et protection.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs,

Saurez-vous (en tant que garants de l'intérêt général, vous qui avez une mission de protection des libertés démocratiques), saurez-vous protéger les libertés des associations et, plus spécifiquement, leurs fonctions démocratiques que sont l'interpellation, la critique des politiques publiques, la défense des droits ou la mise à l'agenda de nouveaux enjeux d'action publique ?

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs,

saurez-vous soutenir l'ACORT dans cette enceinte bien sûr, mais aussi au Conseil de Paris, et y éviter la pratique honteuse d'un vote disjoint, comme ce fut le cas le 15 avril dernier, où le vote de la subvention pour l'ACORT a été dissocié de celui pour les 71 autres associations parisiennes concernées, et où cela a été aussi le cas de l'ATMF ? Ceci afin de respecter la lettre et l'esprit de la loi dite « de 1901 » qui consacre la liberté d'association en France ?

Mme CORDEBARD remercie Mme PITRAS et invite les élu.e.s à prendre la parole, en rappelant que leurs interventions ne doivent pas dépasser les trois minutes.

Mme SCHERER observe que l'alerte lancée par le collectif Ville Mains Jardins, si elle peut sembler un phénomène local, cache en réalité un malaise plus grand qui met en cause un soupçon généralisé à l'égard du monde associatif. Cette alerte s'inscrit dans la ligne des débats autour de la loi « séparatisme », débats qui ont été marqués par une surenchère sécuritaire ayant pour cible les musulmans et qui ont rapidement englobé les associations en sous-entendant que certaines d'entre elles ne respecteraient pas les principes de la République.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Ligue des droits de l'Homme a tout récemment adressé un courrier à l'ensemble des parlementaires pour dénoncer la nouvelle obligation pour toute association sollicitant une subvention de l'État ou d'une collectivité de signer un engagement républicain. Le contrôle induit sur les missions générales d'une association revint à remettre en cause le fondement

même de la liberté des associations, qui repose sur le respect de leur indépendance, de leur fonction critique et de la libre conduite de leurs projets. En tant que représentants d'une collectivité territoriale, les élus locaux sont invités à devenir des censeurs sur les intentions présumées des dites associations. On assiste à une revisite peu réussie de deux textes qui ont fait leurs preuves et qui sont fondateurs de la République, ceux de 1901 et de 1905. Mme SCHERER tient à rappeler à ce propos que la seule suspension de la loi de 1901 concernant la liberté d'association s'est produite entre 1940 et 1944.

Les élus du groupe L'Écologie pour Paris 10 réaffirment leur attachement à la liberté d'association, qui constitue la meilleure garantie contre l'obscurantisme et les embrigadements délétères. Ils demeurent fermes dans leur conviction que les associations sont des lieux à la fois d'éducation civique et d'apprentissage de la démocratie, et donnent leur plein soutien aux associations qui œuvrent à l'intérêt général dans le 10^e arrondissement, comme l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie.

En raison d'une mauvaise connexion, l'intervention de M. JOUSSELLIN se déroule en deux temps, avant et après celle de Mme DUMOULIN.

Au nom des élus communistes, **M. JOUSSELLIN** tient à apporter son soutien à l'ACORT, ainsi qu'à toutes les associations qui défendent les valeurs républicaines, laïques et féministes. L'ACORT a été visée en plein Conseil d'arrondissement du 10^e. Elle a été visée à tort et à travers, et accusée à la fois de faire de la politique et de ne pas s'exprimer sur une affaire politique concernant la ville de Strasbourg.

Parce que la parole des élus locaux a du poids, elle doit être maniée avec précaution pour éviter d'attiser des débats qui n'ont pas lieu d'être. En soutenant l'ACORT, ce sont toutes les associations du 10^e arrondissement et de la France que les élu.e.s communistes défendent. Des associations comme la FASTI, qui a subi les mêmes attaques que l'ACORT dans le 20^e arrondissement, ou le GISTI, la LDH et le MRAP, qui ont été visés à l'Assemblée nationale par une mission travaillant sur le séparatisme. En soutenant l'ACORT, ce sont le CRL 10, les centres sociaux, les associations culturelles, les clubs sportifs, les amicales de locataires ou encore Ville Mains Jardins que les élu.e.s communistes défendent. Au final, c'est la liberté associative, pilier de la République française depuis 1901, qu'ils défendent au sein du Conseil d'arrondissement. Accepter qu'une association, quelle qu'elle soit, y soit attaquée, c'est mettre à mal la République.

Au nom du groupe Génération.s, **Mme DUMOULIN** remercie l'association Ville Mains Jardins pour sa question, qui permet de revenir sur la notion de « République ». Cette question soulève en effet le problème du procès public qui est régulièrement intenté à l'ACORT, notamment par des élus LR qui semblent s'octroyer le droit de délivrer « des brevets de républicanisme », brevets pour lesquels l'ACORT devrait donner des gages. Or, si telle ou telle force politique estime légitime d'accorder telle ou telle subvention, libre à elle et charge à elle de fonder sa décision. En l'occurrence, charge à elle de démontrer que l'association en question contrevient le cadre juridique de la loi de 1901 et qu'elle n'est pas capable de réaliser le projet pour lequel la subvention est sollicitée.

En ce qui concerne l'ACORT, Mme DUMOULIN ne voit pas comment une telle démonstration pourrait être faite. Ce qui a été agité en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris est seulement « un parfum très prononcé de suspicion ». Pour les délateurs, il s'agit de laisser croire que l'ACORT serait antirépublicain. Pour Mme DUMOULIN, il faudrait une sacrée torsion du concept de « république » pour qu'une association qui œuvre avec énergie contre toutes les discriminations, en faveur de la laïcité pleine et entière pour tou.t.es et de l'amitié entre les peuples soit ainsi mise en cause.

Les élu.e.s du groupe Génération.s tiennent à manifester leur étonnement, leur incompréhension et leur inquiétude face aux attaques portées à l'ACORT. Ils apportent leur plein soutien à l'association, qu'ils remercient pour son action essentielle à côté de nombreuses autres associations de la Ville. L'enjeu de ce soutien est la préservation et la vitalité de l'idée de république et non le contraire, comme certains voudraient faire croire.

M. FORT n'ignore pas que la question portée par l'association Ville Mains Jardins lui est directement adressée et souhaite répondre en faisant en premier lieu une observation sur la forme. Ville Mains Jardins a cosigné avec d'autres associations du 10^e arrondissement une lettre ouverte adressée à

M. FORT, en réponse à un courriel privé par lui envoyé un mois plus tôt au coordinateur général de l'ACORT. Dans ce courriel, M. FORT expliquait les raisons qui l'avaient poussé à voter contre une subvention destinée à l'ACORT lors du Conseil d'arrondissement du 30 mars 2021. Que la réponse à son courriel privé ait pris la forme d'une lettre ouverte cosignée par plusieurs associations, ainsi que d'une question de pré-conseil, lui paraît particulièrement malvenu et inapproprié.

Pour ce qui concerne le fond de la question, les propos tenus par M. FORT sont dénoncés comme étant racistes et discriminatoires, alors que rien dans son courriel n'est rattachable à ce type de notions. Bien au contraire, M. FORT y condamnait les tags associant islam et mort sur les locaux de l'association, et expliquait qu'il ne remettait nullement en cause l'utilité de l'action sociale menée par l'ACORT dans le 10^e arrondissement. En revanche, il questionnait les déclarations publiques du coordinateur général de l'association, qui justifiaient à son sens son refus de voter la subvention.

Il ne faut pas mélanger les principes généraux qui régissent en France les libertés des associations avec les conditions de leur financement qui relèvent du vote des élus locaux. Ceux-ci ont le droit de décider librement s'ils souhaitent voter en faveur ou contre une subvention. Le fait que l'ACORT ait signé un texte où il est question de police française raciste qui tue et qui viole, et de migrants persécutés et torturés justifie aux yeux de M. FORT son opposition à voter une subvention en faveur de l'ACORT. En défendant ses convictions, M. FORT estime contribuer, à son humble niveau, à défendre la République.

Au nom du groupe Paris en commun, **M. BONNIER** remercie Mme PITRAS et l'association Ville Mains Jardins de lui avoir donné la possibilité de réitérer son soutien à l'ACORT, dont les engagements et les actions concrètes en faveur de l'intégration et de l'accès aux droits, ainsi que la lutte contre toutes les discriminations sont bien connus. L'ACORT a été récemment victime de nombreuses attaques politiques, relayées par la droite parisienne en raison de ses prises de position, mais aussi d'actes de vandalisme commis contre ses locaux. À chaque fois que l'ACORT a été attaquée dans les instances publiques comme dans ses locaux, la majorité municipale a réagi avec force pour lui réitérer son soutien. Cette association est en effet victime d'amalgames de la part de gens qui méconnaissent ses actions, son attachement aux valeurs républicaines, à la laïcité, à l'universalisme, au féminisme, et ses combats contre l'islamisme et le nationalisme.

La question posée par Ville Mains Jardins porte également sur le rapport entre la Mairie et le tissu associatif local. C'est pour M. BONNIER l'occasion de rappeler que la Ville de Paris s'engage depuis de nombreuses années en faveur des associations, particulièrement éprouvées dans le contexte de crise sanitaire actuel. Ce soutien se traduit non seulement par des engagements financiers importants dans les conseils d'arrondissement, mais aussi par un soutien humain, technique et juridique qui passe par les maisons de la vie associative et citoyenne parisiennes. À ce propos, M. BONNIER tient à saluer l'action essentielle jouée par la MVAC, qui s'est beaucoup mobilisée au cours des derniers mois pour aider les associations du 10^e arrondissement à faire face aux difficultés. La MVAC travaille actuellement de concert avec la Mairie à l'organisation du prochain Forum des Associations, qui devrait se tenir le 12 septembre 2021. Le programme de mandature prévoit également la mise à disposition de 300 m² de locaux destinés aux associations du 10^e au sein de la future caserne de Château-Landon.

M. BONNIER tient à rassurer Ville Mains Jardins sur la volonté de toute l'équipe municipale d'accompagner les associations en les aidants à se développer dans le respect absolu de leur indépendance et du principe de liberté d'association, qui est un principe à valeur constitutionnelle depuis le 16 juillet 1971. À cette époque, le Conseil constitutionnel avait déclaré contraire à la Constitution une loi portée par le ministre de l'Intérieur, Raymond MARCELLIN, prévoyant de soumettre la création d'associations à une autorisation préalable de l'autorité judiciaire. Au moment où l'on s'apprête à célébrer le cinquantième anniversaire de cette décision majeure, M. BONNIER invite tous les Raymond MARCELLIN d'aujourd'hui à relire cette décision.

Mme CORDEBARD fait noter à Mme PITRAS que toutes les composantes politiques du Conseil d'arrondissement ont souhaité apporter une réponse aux deux questions posées par le texte du collectif Ville Mains Jardins : celle du soutien aux droits et aux libertés des associations, notamment dans le rôle démocratique qui est le leur et qui comprend la critique de l'action publique, et celle du soutien spécifique à l'ACORT en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. À ce sujet, la réponse

de la majorité municipale a été très claire. Le texte dénonce également la pratique du vote dissocié, mais Mme CORDEBARD rappelle à Mme PITRAS que cette pratique n'est pas appliquée en Conseil d'arrondissement et que, bien au contraire, l'exécutif du 10^e s'est toujours opposé au vote dissocié en défendant l'ACORT, ainsi que les autres associations qui, à un moment donné, avaient été mises en cause.

Mme CORDEBARD estime que M. FORT fait un contresens complet sur l'ACORT, sur ses engagements et sa philosophie, et l'invite à continuer de s'imprégner du tissu associatif local pour mieux le comprendre. Madame la Maire laisse ensuite la parole à Mme Nathalie LEQUEUX pour présenter la deuxième question de pré-conseil.

Mme LEQUEUX donne lecture du texte de la question.

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DU COMITÉ DES HABITANTS GARE DU NORD LA CHAPELLE RELATIVE À LA PLACE JAN KARSKI

*Madame la Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,*

Le mercredi 5 mai 2021, un tract a été distribué devant l'école Louis Blanc demandant aux parents et riverains de signer une pétition pour une « nouvelle place Karski pour nos enfants ».

Le Comité des Habitants Gare du Nord La Chapelle rappelle à Madame la Maire Alexandra CORDEBARD que nous l'avions déjà interpellée sur le réaménagement de cette place lors d'un entretien en date du 23 octobre 2020. Les points suivants avaient alors été évoqués :

- L'évacuation des eaux de ruissellement des jardinières ;*
- Le manque d'urinoirs dans les alentours de la place Karski ;*
- Les aménagements de voirie à faire devant le pont et l'idée de créer un marché de fruits et légumes (reprenant un ancien projet déjà présenté il y a plusieurs années par le conseil de quartier) ;*
- La question de la traversée de la place par les trottinettes, les vélos et les motos (dangereux pour les enfants) ;*
- Le problème des personnes assises sur les bacs à fleurs avec les pieds sur les bancs (empêchant d'autres personnes de s'asseoir sur les bancs) ;*
- La Ludomouv : était évoquée la question de la reprise de la gestion par la Ville, car le CRL n'a pas les effectifs nécessaires (il pensait que des parents bénévoles allaient s'emparer de l'animation de la Ludomouv) et de la mise en place de nouveaux jeux pour les enfants ;*
- La question de la mise en voie piétonne de la rue Philippe de Girard le long de l'école et de la caserne et de la rue Louis Blanc en prolongement de la place devant les écoles et le lycée ;*
- Les travaux de la caserne étant terminés ou presque, l'idée d'un plan global d'aménagement était évoquée partant de la gare Magenta, rue de l'Aqueduc jusqu'au carrefour Louis Blanc/Aqueduc/Château-Landon, la rue Louis Blanc jusqu'au métro La Chapelle et retour à la gare Magenta par le Faubourg Saint-Denis.*

En réponse à ces points abordés, Mme CORDEBARD avait précisé qu'il s'agissait d'un quartier jugé prioritaire pour la mandature, qu'un budget serait voté et qu'une concertation avec les habitants serait organisée. Depuis, nous n'avons reçu aucune information et n'avons pas été conviés pour en discuter en tant qu'association investie dans le quartier afin de faire le relais, à notre niveau, avec les habitants. Cette absence de réponses a sans doute contribué au lancement de cette pétition. Par ailleurs, plusieurs propositions de réaménagement et d'équipements supplémentaires ont été formulées par le conseil de quartier et plusieurs associations.

Cinq questions :

- *Cette portion de quartier est-elle toujours jugée prioritaire au sein de votre mandature ?*
- *Un budget a-t-il été prévu pour le réaménagement de la place Jan Karski ?*
- *Une concertation avec les habitants et les différentes associations du quartier sera-t-elle organisée prochainement ?*
- *Le mode de gestion de la Ludomouv peut-il être confié à une association, par délégation de service public, afin d'assurer une ouverture maximale au profit des enfants ?*
- *Les services de la Ville concernés ont-ils commencé à élaborer des propositions de réaménagement de la place et de ses abords en vue de les soumettre aux habitants ?*

Mme CORDEBARD remercie Mme LEQUEUX et invite les élus à intervenir.

M. RAIFAUD remercie le comité Gare du Nord La Chapelle et toutes les personnes qui se mobilisent depuis longtemps pour améliorer la place Jan Karski et son environnement. Il rappelle la réussite de l'interruption, malheureusement encore partielle, de la circulation automobile sur la rue Louis Blanc. Assurément, des réflexions sur les usages de la place Jan Karski et des travaux sont à prévoir, car cette place joue un rôle important dans le quartier. M. RAIFAUD a récemment rencontré des riverains qui souhaitent jardiner, et il travaille actuellement de concert avec Mme JOUBERT pour organiser le jardinage participatif. Les élus écologistes sont également attachés à l'idée d'avoir un marché sur la place Jan Karski, marché qui permettrait de dynamiser davantage la vie du quartier.

En raison d'un problème de connexion, l'intervention de M. JOUSSELLIN est reportée après celle des représentants de l'exécutif.

M. FORT observe que la place Jan Karski représente l'un des symboles « des transformations urbaines ratées » mises en place par la précédente mandature. À son sens, cette place était plus belle avant les interventions qui ont causé des problèmes supplémentaires dans le quartier et dégradé considérablement sa qualité de vie. Dans les communications de la Mairie, il était question de métamorphoser l'ancien rond-point en une place apaisée, végétalisée, conviviale, ouverte aux cyclistes, aux piétons et aux familles. Il était également question de travaux d'aménagement qui auraient permis la création d'une place centrale protégée de la circulation automobile, avec des parterres végétalisés et un vrai espace de convivialité. Force est cependant de constater que la réalité est bien éloignée des objectifs fixés.

M. FORT partage les préoccupations du comité Gare du Nord La Chapelle et pense qu'un grand nombre de riverains se posent les mêmes questions sur les projets relatifs à la place. Les habitants du quartier demandent une plus grande transparence sur le financement de ces projets et sur les opérations complémentaires concernant la sécurité, la propreté et la mobilité qui seront menées par les services municipaux.

Mme JOUBERT remercie la porte-parole du comité Gare du Nord La Chapelle pour sa question et pour sa vigilance sur le quartier nord du 10^e arrondissement. Le groupe Paris en commun partage le constat du comité : la place Jan Karski doit être améliorée à la fois sur le plan des circulations et sur celui des usages. L'exécutif l'a proposé dans son programme municipal et a eu le plaisir de constater tout récemment les effets positifs de l'intervention du collectif Défense d'éléphant pour favoriser le dialogue et le lien social.

Les circulations seront prochainement modifiées avec la mise en place d'une barrière au croisement Aqueduc/Louis Blanc/Château-Landon et avec la suppression du stationnement à l'arrière de la caserne rue Philippe de Girard. La Mairie attend le retour de la Préfecture de Police pour annoncer un calendrier ferme et en partager le plan. Les opérations de réaménagement de la place n'ont pas encore démarré, elles bénéficieront d'un budget dans le cadre de la Démarche quartier, que la Mairie a déjà lancée dans le 10^e. Les concertations auront lieu après la rentrée, les dates ne sont pas encore fixées mais l'exécutif se tient à disposition du comité Gare du Nord La Chapelle pour commencer les échanges.

Mme JOUBERT et Mme CHIUSANO organiseront avec l'association À Places Égales deux marches exploratoires, l'une de jour et l'autre de nuit, au mois de juin, afin d'établir un diagnostic sur la place des femmes dans le quartier et ses alentours. Les personnes qui souhaitent y participer peuvent déjà se signaler à la Mairie.

Mme DIABY tient à compléter l'intervention de Mme JOUBERT en informant le comité Gare du Nord La Chapelle qu'une subvention de 20 000 euros a été attribuée, lors du Conseil d'arrondissement du 19 janvier 2021, au CRL 10 pour le fonctionnement de la Ludomouv de la place Jan Karski. Ce dispositif doit permettre aux familles et aux habitants du quartier d'investir l'espace public par une présence régulière et en proposant une offre ludique et diversifiée. En raison de la crise sanitaire et des restrictions qui ont suivi, depuis mars la Ludomouv n'a pas fonctionné comme prévu. Elle reste cependant un élément important de la vie du quartier et la Mairie se propose de continuer à accompagner le CRL 10, pour permettre à la Ludomouv de rouvrir prochainement dans les meilleures conditions, en lien avec les habitants, les associations et les écoles.

Au nom des élus communistes, **M. JOUSSELLIN** remercie Mme LEQUEUX et lui confirme que le réaménagement de la place Jan Karski constitue l'un des engagements de leur mandature. Force est en effet de constater que, depuis l'inauguration de la place en 2019, les objectifs initiaux n'ont été que partiellement atteints. Le premier de ces objectifs était de faire de la place un lieu de convivialité pour les familles et les habitants du quartier, mais différents obstacles s'y sont opposés, tels que l'ouverture actuellement trop restreinte de la Ludomouv. Ainsi que l'avait proposé Dominique TOURTE lors de la précédente mandature, les élus communistes souhaitent déléguer à une association la gestion de la Ludomouv, afin que celle-ci soit ouverte plus largement.

Un deuxième obstacle est représenté par la sécurité des enfants, la mauvaise délimitation de la place entraînant le passage de vélos et de deux-roues motorisés. Pour pallier à cet obstacle, les élus PCF proposent d'installer des jardinières aux endroits qui présentent un risque de franchissement par les enfants. La propreté de la place constitue un troisième obstacle. Il est nécessaire de régler tout d'abord le problème des eaux de ruissellement provenant des jardinières et de trouver des solutions pour réduire les nuisances liées aux pigeons. Il serait également utile d'installer davantage de corbeilles de rues et de sanisettes à proximité de la place. Un quatrième obstacle est constitué par les groupes qui s'assemblent le soir pour consommer de l'alcool et qui occasionnent des troubles pour les résidents. À ce sujet, des actions de santé publique et de prévention pourraient être menées.

Un travail est également à prévoir en direction des écoles, en modifiant le plan de circulation de la rue Louis Blanc et de la rue Philippe Girard. Plus largement, les élus communistes souhaitent rendre la rue Aqueduc piétonne dans la partie au-dessus des voies de la Gare de l'Est. Des associations et le Conseil de quartier ont présenté des propositions qui ont été développées dans le cadre du Budget participatif, telles que l'installation d'une pergola ou d'une tonnelle recouvrant une partie de la place Jan Karski et la création d'aménagements et de végétalisations au-dessus des voies ferroviaires. Toutes les propositions devraient faire l'objet d'une concertation organisée le plus rapidement possible par la Mairie, de manière à élaborer un projet qui soit partagé par tous les acteurs du quartier.

Mme CORDEBARD convient avec le comité et les élus que la première partie de la transformation de la place Jan Karski, si elle a été efficace dans le traitement de la circulation, n'a pas réglé tous les problèmes, notamment ceux d'ordre esthétique. La préfiguration d'une place totalement piétonnée a cependant permis au quartier de voir son potentiel et a donné envie aux habitants de s'investir dans les futurs projets. La Mairie lancera en automne une large concertation qui permettra d'avancer des propositions. Mme CORDEBARD est très optimiste, car elle a pu constater que de nouveaux usages positifs de la place se sont développés et que d'autres sont possibles. Plusieurs éléments structurants de la transformation du quartier étaient présentés dans le programme de mandature, qui a été voté par les habitants du 10^e arrondissement. La concertation publique fournira l'occasion d'en définir ensemble les détails et les modalités de réalisation. Il sera ainsi possible non seulement de transformer la place Jan Karski, mais aussi la place autour de la caserne et la rue Louis Blanc, en contribuant à la transition écologique de la ville de Paris. Avant de passer à la troisième question de pré-conseil, Mme CORDEBARD demande à Mme LEQUEUX si elle souhaite reprendre la parole.

Au nom du comité Gare du Nord La Chapelle, Mme LEQUEUX remercie Madame la Maire et les élus, et attend avec impatience d'être conviée à la concertation de l'automne.

M. CHAPUIS donne lecture du texte de la troisième question de pré-conseil.

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DE QUENTIN CHAPUIS REPRÉSENTANT DES 10 COMMERÇANTS DU TROTTOIR PAIR DE LA RUE DE PARADIS RELATIVE À LA CIRCULATION DE LA RUE DE PARADIS SUR LE TRONÇON FAUBOURG SAINT-DENIS/MARTEL

Madame la Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions pour le temps que vous voudrez bien accorder à ce dossier, créé depuis plusieurs mois maintenant. Pour mémoire, notre première rencontre sur ce sujet avec votre cabinet remonte au 30 septembre 2020.

Nous représentons une dizaine de commerçants de la rue de Paradis.

Après un début d'année 2020 catastrophique suite à la pandémie, nous avons assisté à la mise en place des terrasses éphémères pour tous les établissements qui pouvaient y prétendre. Les commerces rue de Paradis, eux, n'y ont pas eu droit, typologie de la rue oblige.

Nous vous interpellons aujourd'hui, poussés par un désespoir économique hors norme. Nous sommes en effet sans rentrée notable de chiffre d'affaires depuis mars 2020.

Sans terrasses éphémères, nous n'avons pas pu engranger de trésorerie pour pallier les pertes liées au premier confinement.

Sans hiver 2020-2021 ouvert, nous n'avons pas pu générer le matelas financier indispensable à notre survie en période estivale.

Aujourd'hui, nous sommes à sec. Une société a abandonné la location gérance qu'elle occupait depuis trois ans. Un commerçant a revendu son fonds à pertes sans avoir même commencé à exploiter. Trois commerces sont en vente depuis 2021, tous à pertes. Les mots « redressement judiciaire » et « liquidation » ressortent de plus en plus souvent dans nos conversations.

Le fonds de commerce représente le seul capital d'un commerçant, et nous craignons de ne pas survivre à l'été 2021.

Les nouveaux aménagements dans l'arrondissement ont eu de nombreux effets néfastes, voire délétères :

- distorsion de concurrence due à la non-attribution de ces corona-terrasses à tous les restaurants et bars de l'arrondissement : nous avons assisté, impuissants, à la fuite de la clientèle, au profit des terrasses accordées rue du Faubourg Saint-Denis. Nous avons acheté des commerces qui n'avaient pas de terrasse, mais nos concurrents non plus. C'est l'attribution de terrasses éphémères qui crée cet avantage concurrentiel auquel nous ne pouvons pas prétendre ;
- accroissement drastique du stationnement illégal et gênant, en double file, face à nos commerces : les photos et vidéos que nous vous avons fait suivre sont explicites à ce sujet ;
- nuisances sonores.

Il s'agit donc d'étudier la possibilité de création de terrasses dans cette rue, sur un tronçon de 150 mètres entre la rue du Faubourg Saint-Denis et la rue Martel. Aussi, nous nous permettons de synthétiser ici notre demande.

Notre proposition de solution porte sur l'aménagement de 150 m de la chaussée de la rue de Paradis (entre Saint-Denis et Martel) qui deviendrait à une seule voie de circulation, commune pour les bus et les voitures. L'espace de chaussée ainsi libéré côté pair pourrait donc aisément faire l'objet d'un octroi de droit de terrasses à titre expérimental et pour un an aux commerçants du côté pair de la rue dont le code APE permet, bien sûr, de prétendre aux corona-terrasses.

Pour les commerces qui ne seraient pas concernés par ces terrasses, nous proposons le marquage au sol de 4 ou 5 places de livraison (au lieu d'une seule à ce jour). Le stationnement de livraison, nécessaire à cet endroit serait ainsi mieux délimité, plus en accord avec les besoins, et le trafic s'en trouverait automatiquement fluidifié.

Nous avons en outre trouvé à cette proposition des avantages pour la communauté qui permettraient, sans grand frais pour la Mairie, d'améliorer la vie de tous les habitants de la rue de Paradis :

- Plus de poubelles qui traînent : de nombreuses poubelles des copropriétés traînent dans la rue ou sur les trottoirs dans la journée, réduisant par là-même la place de circulation (nous avons d'ailleurs soulevé ce problème devant vous lors de la réunion préparatoire au projet « Zéro déchet » en septembre 2019 au Dindon Dandy). Elles seraient, dans notre solution, réunies proprement devant chaque porte cochère et accessibles.*
- Les livraisons sans incidences sur le trafic : à l'heure actuelle ce tronçon comporte 3 grandes et moyennes surfaces (Monoprix, Carrefour Market et Carrefour Bio) pour une seule place de livraison. Cela force les camions frigorifiques (moteur de refroidissement en marche constante) à stationner en double file, occasionnant une gêne notable de la circulation (passage sur une voie) et allongeant la durée de nuisance sonore due au refroidissement. Dans notre solution, 4 ou 5 places de livraison seraient créées.*

De fait, c'est déjà ce qui se constate dans la réalité, quelle que soit l'heure, tant la rue est constamment encombrée (stationnements gênants, poubelles, véhicules en livraison, etc.). Nous avons d'ailleurs produit photos et vidéos à l'appui de ce constat constant.

Pour résumer, notre solution permet :

- de venir en aide urgente à des commerçants désespérés après une année 2020 et un premier semestre 2021 catastrophique ;*
- de réduire la pollution et les nuisances sonores occasionnées par les véhicules à moteur, objectif phare de la politique de la Mairie centrale ;*
- d'agrandir sans travaux pour la Ville les espaces de passage pour les riverains ;*
- rétablir une équité quant à l'octroi de ces terrasses.*

Par ailleurs, ce dispositif a un impact minime pour la Ville et même des avantages certains :

- pas de gros travaux prévus pour la Mairie ;*
- une tranquillité regagnée pour les riverains puisque les terrasses seront fermées à 22 heures, nous nous y engageons fermement et collectivement ;*
- un agrandissement sécurisé des trottoirs, facilitant le passage des piétons mais plus encore des poussettes et des personnes à mobilité réduites : de fait la quasi-majorité des établissements que nous représentons étant ouverts entre 11h et 15h puis entre 18h et 22h, les terrasses en bois créées deviendraient un espace piéton le reste du temps ;*
- une meilleure ponctualité des transports en commun : le bus 32 ne circule que sur une voie dans les faits à l'heure actuelle. Et tous les passages des forces de police ne dissuadent pas les automobilistes de se garer en double file, nous en sommes aussi témoins.*

Nous avons bien noté que la consultation de la RATP (passage du bus 32) était indispensable. Nous pensons qu'il conviendrait de monter rapidement une réunion avec les acteurs concernés (Mairie centrale, RATP et Île-de-France Mobilités bien sûr, les Pompiers de Paris et tout autre intervenant pertinent).

Nous nous ferions fort d'expliquer à la RATP que, de fait, la rue de Paradis n'offre déjà qu'une voie unique de circulation et nous leur communiquerons tous les éléments qui attestent de cette situation de fait.

Partagez-vous le constat des faits exposés ci-dessus en acceptant d'intervenir en notre faveur lors d'une réunion avec les parties concernées (Mairie centrale, RATP et Île-de-France Mobilités, pouvoirs publics concerné) et de nous autoriser à mettre en place dès le 9 juin ce dispositif à titre expérimental en attendant la validation des acteurs de la réunion ?

Mme CORDEBARD remercie M. CHAPUIS et laisse la parole aux élus.

Mme VASA remercie les commerçants de la rue de Paradis et fait savoir que la question de son réaménagement et de son apaisement a été soulevée la veille même, lors de la réunion de concertation sur le quartier Saint-Vincent de Paul. Cette question doit en effet être étudiée sous plusieurs angles. En 2019, les élus écologistes avaient commencé à travailler au projet « Zéro déchet » pour la rue de Paradis, dont ils avaient constaté l'encombrement des trottoirs par les poubelles et les bacs à ordures des commerçants et des riverains, ainsi que l'absence d'emplacements pour des dispositifs comme les parkings vélos. La piste de la fermeture d'une voie de circulation avait alors été évoquée.

La question se pose aujourd'hui avec plus de force, car l'école maternelle de la rue de Paradis ne fermera pas ses portes pour devenir un local de la future police municipale. Les parents d'élèves s'inquiètent à juste titre pour la sécurité de leurs enfants. Une simple visite, de jour comme de nuit, permet en effet de constater que la rue de Paradis est victime de stationnements sauvages sur tous ses tronçons et que toute sorte de véhicules circulent pêle-mêle sur une seule voie. La nécessité de désencombrer et apaiser la rue de Paradis a également été évoquée à propos de la mise en place du dispositif « Paris respire » dans la zone de la Médiathèque Françoise Sagan, que la rue de Paradis traverse.

Aux problèmes soulevés par l'encombrement, la circulation automobile, la sécurité des piétons et des enfants s'ajoute celui de l'urgence économique des commerçants du trottoir pair de la rue de Paradis. Le groupe écologiste soutient leur demande, qui est aussi celle des habitants du quartier, et qui présente le mérite de proposer un projet très sobre du point de vue budgétaire. Peut-être que la Mairie pourrait finalement étudier la possibilité de supprimer une voie de circulation, comme il est proposé dans la question.

En tant que délégué au Commerce, M. DELPLANQUE tient tout d'abord à faire savoir aux commerçants de la rue de Paradis qu'il est bien conscient des difficultés qu'ils endurent et très attentif à l'évolution de la situation. Le problème de la typologie de la rue a déjà été évoqué par Mme VASA, et Mme JOUBERT, en tant que déléguée à l'Aménagement de l'espace public y reviendra au cours du débat. Depuis un an, la Ville de Paris a mis en œuvre plusieurs mesures pour soutenir les commerçants frappés par la crise sanitaire, telles que l'exonération des charges, l'abondement du Fonds Résilience, les aides spécifiques alloués aux commerces culturels, un appel à projets, des assistances juridiques, des campagnes de communication ou encore les terrasses éphémères qui constituent l'objet de la question.

Le principe des « terrasses éphémères » avait été décidé en 2020 à la sortie du premier confinement, avec l'objectif de donner la possibilité à un grand nombre de cafés et de restaurants de rouvrir leurs portes. Ce système, qui se prolongera jusqu'au 30 juin 2021, est purement déclaratif et engage les commerçants à respecter une charte qui ne permet pas actuellement d'implanter des terrasses sur le trottoir pair de la rue de Paradis. Le règlement des étalages et des terrasses évoluera à partir du mois de juillet, avec l'intégration du principe de « terrasses estivales ». Une concertation est en cours depuis

le 20 avril avec les associations et les habitants du quartier. Une première phase de restitution a lieu ce soir même pour définir les futures règles que les terrasses estivales devront respecter, concernant notamment leur implantation, esthétique et amplitude horaire. Ces règles seront vraisemblablement plus strictes et précises par rapport à celles de la charte établie en 2020. Malheureusement, la configuration actuelle de la rue de Paradis ne permettra pas l'installation des nouvelles terrasses, à moins que cette configuration ne soit pas modifiée.

M. FORT partage sans réserve le constat des commerçants de la rue de Paradis et, plus largement, compatit avec tous les commerçants du 10^e arrondissement qui vivent une situation dramatique depuis plus d'un an. La question soulevée par la rue de Paradis mérite, d'après lui, d'être étudiée au-delà de la crise sanitaire actuelle, afin de trouver des solutions permanentes. L'objectif devrait être de transformer tout le quartier en zone semi-piétonne, voire piétonne, avec l'élargissement des trottoirs et la réduction de la place de la voiture pour favoriser les déplacements à pied et en vélo et pour laisser plus d'espace aux commerces. **M. FORT** soutient la demande portée par **M. CHAPUIS**, et pense que la transformation de la rue de Paradis doit se faire en coordination avec tous les acteurs concernés, y compris les associations et les habitants du quartier.

Au nom du groupe Paris en commun, **Mme JOUBERT** remercie les commerçants de la rue de Paradis, dont elle comprend les besoins. Tous les mois d'inactivité auxquels ils ont été astreints leur ont causé de graves difficultés financières et ont changé le visage de Paris, dont l'âme tient aussi dans ses commerces de quartier. **M. DELPLANQUE** a évoqué le nouveau dispositif des terrasses estivales, qui est censé donner des marges de manœuvre aux commerçants tout en tenant compte des spécificités de chaque rue. La veille, la Mairie du 10^e a lancé la démarche « Embellir votre quartier », qui concerne les quartiers Saint-Vincent de Paul et Paradis. Cette démarche donnera la possibilité à celles et à ceux qui le souhaitent de formuler des propositions via la plateforme numérique [idée.paris](https://www.paris.fr/idee), ainsi que de participer à des marches exploratoires et à des réunions de concertation qui seront lancées avant l'été.

La question portée par **M. CHAPUIS** évoque la possibilité de remettre la circulation des bus dans la circulation générale sur une seule voie. Si toutes les options méritent d'être analysées, **Mme JOUBERT** rappelle que la majorité municipale donne la priorité aux piétons et aux vélos, mais également aux transports en commun. L'objectif est de réduire le trafic routier des voitures pour améliorer la circulation des bus, et complexifier la circulation des bus sans autre aménagement n'est pas une solution qui peut être pérennisée. D'autre part, augmenter les terrasses sur un espace étroit augmente les risques pour les piétons. L'exécutif de la Mairie est favorable à la piétonisation des rues, comme l'atteste le succès de l'opération « Paris respire » dans le bas de la rue du Faubourg Saint-Denis.

La question évoque également le stationnement illégal et gênant. Le groupe Paris en commun partage ce constat et se propose de mener un diagnostic pour comprendre qui sont les destinataires des différentes livraisons qui se succèdent dans la rue de Paradis. Par ailleurs, un travail est en cours à l'échelle de la Ville de Paris sur la question de la logistique urbaine, dans l'objectif d'améliorer la desserte du dernier kilomètre. Le système des livraisons doit évoluer vers l'utilisation de véhicules moins polluants et bruyants, et avec des gabarits moins conséquents. La Mairie du 10^e a l'intention d'avancer sur ce sujet en cherchant des solutions de concert avec les commerçants. Il y a enfin le problème des nuisances sonores et de la pollution. Un travail est en cours pour réduire le trafic routier sur l'axe qui traverse en ligne droite d'ouest en est plusieurs arrondissements. La Mairie du 10^e ne manquera pas d'informer les commerçants de la rue de Paradis sur les avancées de ce travail.

Mme CORDEBARD observe que les interventions des élu.e.s, ainsi que les échanges avec les différents interlocuteurs mettent en évidence le fait que la situation de la rue de Paradis est loin d'être simple. D'ailleurs, si des solutions techniques faciles existaient, la Mairie les aurait déjà mises en œuvre. Le problème des terrasses ne peut pas être actuellement résolu, car il n'y a pas d'espace pour les planter. Tous les acteurs cités par les élu.e.s ont émis un avis défavorable à la réduction de la circulation, en invoquant comme raison principale la nécessité de circuler sans entraves pour les véhicules de secours et les transports en commun. Une partie de l'encombrement de la rue de Paradis a d'ailleurs pour cause les livraisons, dont le système peut être modifié mais dont l'existence ne peut pas être effacée. Pour toutes ces raisons, il sera compliqué d'apporter une aide concrète aux commerçants dès le 9 juin.

Mme CORDEBARD n'est pas défavorable à l'idée de tenter une expérimentation, mais elle constate qu'à l'heure actuelle les parties prenantes ont des objectifs différents et elle craint qu'une solution satisfaisante pour tout le monde soit difficile à trouver. Il est impératif d'engager rapidement la discussion, afin de confronter les différents points de vue et de proposer une solution. L'équipe de la Mairie est prête à accompagner les commerçants de la rue de Paradis, elle a déjà fait plusieurs « tours de piste » et continuera à en faire pour les aider à se remettre d'une année 2020-2021 particulièrement difficile. Mme CORDEBARD a l'intention de déployer toutes ses énergies pour trouver des solutions viables, car la rue de Paradis ne peut pas rester en l'état. Sa situation actuelle va à l'encontre de la nouvelle image que le quartier est en train de se donner et de la transition écologique voulue par la Ville de Paris. Elle sait que sa réponse est décevante pour les commerçants de la rue de Paradis, et invite ses représentants à reprendre la parole.

Au nom des commerçants de la rue de Paradis, **M. ATLANI** remercie Madame la Maire et les élus pour l'intérêt qu'ils leur témoignent, et rappelle que le facteur temps est très important dans la situation critique qu'ils traversent. Il l'est d'autant plus que les aides économiques données par l'État commencent à baisser. M. ATLANI demande s'il serait possible d'organiser une réunion avec toutes les parties prenantes avant la fin du mois de mai, afin de trouver rapidement des solutions leur permettant d'installer les terrasses ou, du moins, de barriérer la route.

Mme CORDEBARD lui rappelle que toutes les parties prenantes ont pour le moment donné un avis négatif. Pour les convaincre, il est nécessaire de leur présenter des propositions viables. Les services de voirie du 10^e arrondissement n'ont pas rendu leur copie. Mme CORDEBARD souhaite engager la discussion avant la fin du mois, mais elle sait déjà que la Préfecture de Police ne viendra pas en l'état autour de la table pour donner un avis favorable, et qu'il faudra avoir préalablement cherché ensemble des solutions. La survie des commerçants de la rue de Paradis est au cœur des préoccupations de l'équipe municipale, qui se met à leur disposition pour travailler ensemble.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Mme CORDEBARD donne la parole à M. FORT, qui souhaite faire un rappel concernant l'article 22 du Règlement intérieur relatif à la participation des associations et des habitants au pré-conseil d'arrondissement.

M. FORT explique que son intervention concerne les deux questions de pré-conseil mentionnées par Madame la Maire en début de séance. Ces questions, qui avaient été envoyées à la Mairie par le collectif de la rue de Mazagran dans un mail daté du 8 avril 2021, auraient dû être posées au cours de l'actuel Conseil d'arrondissement. Elles portaient sur des problèmes d'insécurité, de prostitution, de drogue et de propreté, et sur l'installation d'une station Vélib' sans études d'impact, sans communication et sans consultation préalable auprès des riverains. En dépit du fait que la demande avait été envoyée à la Mairie dans les délais réglementaires, les deux questions n'ont pas été inscrites à l'ordre du jour.

Pour M. FORT, cette décision témoigne d'un manque de considération pour un certain type de thématiques, qui constituent pourtant un sujet de préoccupation pour de nombreux habitants du quartier, ainsi que d'un manque de professionnalisme dans le traitement des sujets de proximité. M. FORT demande à Madame la Maire de faire en sorte que les deux questions soient prises en compte et entendues lors du prochain Conseil d'arrondissement. Quant au fait que les représentants du collectif n'avaient pas voulu décliner leur identité, il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une obligation inscrite dans le Règlement intérieur.

Mme CORDEBARD rappelle à M. FORT que les règles qui régissent le Conseil d'arrondissement ne sont pas celles des réseaux sociaux. Toutes les questions de pré-conseil sont les bienvenues, à condition que celles et ceux qui les portent déclinent leur identité. Il n'est pas question d'accepter des « twittos » anonymes, car le faire témoignerait d'un manque de respect vis-à-vis des élus. Dans les courriels échangés, la Mairie a demandé à plusieurs reprises au collectif ou à la personne qui a envoyé les deux questions de s'identifier, ce qu'il ou elle n'a pas voulu faire. Mme CORDEBARD invite M. FORT à l'encourager dans ce sens, afin que les deux questions puissent être présentées en bonne et due forme lors du prochain Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR

Objet : Procédure d'urgence.
Projet de délibération : MA10 2021 14
Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD demande aux élu.e.s de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour les délibérations DJS 71 et DJS 98, qui avaient été déposées hors délai.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.
Projet de délibération : MA10 2021 11
Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose la désignation, au bénéfice de l'âge, de Léa VASA comme secrétaire de séance.

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 mars 2021.
Projet de délibération : MA10 2021 12
Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de propositions de modification, Mme CORDEBARD invite les élus à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 mars 2021.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Objet : Vote du compte administratif 2020 de l'état spécial du 10^e arrondissement.
Projet de délibération : MA10 2021 13
Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD tient à préciser qu'elle ne participera pas au vote sur la délibération MA102113, conformément au CGCT. Après son exposé, elle invitera M. ALGRAIN à prendre momentanément sa place.

Le Conseil est invité à se prononcer sur le compte administratif 2020 de l'état spécial du 10^e arrondissement, c'est-à-dire sur le solde d'exécution du budget qui a été alloué par la Ville de Paris au 10^e arrondissement pour l'année 2020. Il s'agit d'un constat entre les crédits qui ont été ouverts au titre de l'exercice 2020 et les dépenses qui ont été mandatées au titre du même exercice, le solde représentant les crédits à reporter pour l'année suivante.

Les crédits ouverts sont constitués traditionnellement par le budget primitif, qui a été adopté le 30 novembre 2020 par le Conseil d'arrondissement et les 15, 16 et 17 décembre 2020 par le Conseil de Paris, et par le solde d'exécution 2020 reporté de plein droit, plus les mouvements retenus par la Commission

réunie le 16 avril 2021 en application de l'article L 2511-45 du Code général des collectivités territoriales. Le solde entre les crédits ouverts et les dépenses mandatées représente les crédits à reporter et il ne peut être négatif, conformément aux exigences de la comptabilité publique. Dans le contexte particulier de l'année 2020, on enregistre une tendance à la sous-exécution du budget avec un taux d'exécution pour le 10^e arrondissement de 86,75% et de 83,38% mandaté. Ce taux d'exécution est exceptionnellement bon compte tenu du contexte sanitaire et de la fermeture d'équipements, comme d'ailleurs celui des années précédentes, 91,82% d'engagement en 2019. En 2020, le 10^e a enregistré un solde d'exécution un peu moins important à cause de la pandémie, mais il a réussi à engager les dépenses pour exécuter le budget à un niveau tout à fait respectable.

En ce qui concerne le fonctionnement, c'est un peu plus de 85% des 8 227 000 euros de crédits de fonctionnement qui ont été mandatés. Quant à la dotation de gestion locale, qui était d'un montant de 7 419 608,80 euros, le taux d'exécution est de 86,83%. Pour ce qui est de la dotation d'animation locale d'un montant de 807 643,98 euros, il faut noter un taux d'exécution modéré sur l'enveloppe d'animation locale de 57,84% contre les 92 % de l'année précédente en raison de la crise sanitaire. Le taux d'exécution des crédits d'enveloppe travaux dits « urgents » a été de 93,51%. Pour ce qui concerne les investissements pour la Mairie, leur montant s'élève à 294 895 euros sur une enveloppe initiale de 301 621 euros. Les crédits ont financé une programmation complète de travaux de rénovation de la Salle des Mariages, ainsi que la restauration des parquets du troisième et quatrième étage et l'adaptation PMR des sanitaires du deuxième étage.

M. FORT avoue avoir été particulièrement surpris, en étudiant en détail le compte administratif 2020, par la dépense de location mobilière de 142 643 euros concernant une voiture de fonction avec chauffeur. Cette location démontre à son sens un double discours de la part de Madame la Maire, car dans un arrondissement qui se veut écologique, où l'on essaie de réduire la place de la voiture en promouvant de nouvelles formes de mobilité et en faisant la chasse à l'automobiliste, la Maire et les élus sont tenus de donner l'exemple. Ces 142 643 euros correspondent à trois fois le budget de fonctionnement de la Maison des associations, à quatre fois le budget de fonctionnement des conseils de quartier et à environ un tiers des dépenses de fonctionnement pour les écoles maternelles du 10^e arrondissement. Sans vouloir mener des attaques personnelles, M. FORT estime que cette dépense n'est pas écologique ni responsable, et suggère à Madame la Maire d'adopter des solutions plus économiques pour se déplacer, comme les Vélib', les vélos électriques ou les taxis, ce qui permettrait de réduire d'environ 100 000 euros ses dépenses de déplacement. M. FORT votera contre le compte administratif 2020.

Mme CORDEBARD remercie M. FORT d'avoir mis en avant le fait qu'il ne souhaitait pas mener des « attaques personnelles ». Elle explique que la dépense de 142 643 euros concerne la location d'un véhicule hybride, ainsi que le salaire de deux chauffeurs qui sont des salariés de la Ville depuis 1995, ainsi que les locations d'une camionnette et d'un scooter pour les besoins logistiques de la mairie. Ses déplacements s'effectuent avec un véhicule récent parfaitement conforme aux dernières normes anti-pollution. Dès qu'il sera possible, Mme CORDEBARD indique qu'elle souhaite changer le véhicule actuel en véhicule électrique. Elle tient aussi à ajouter qu'elle circule également en vélo et, surtout, qu'elle se déplace énormément à pied, de façon à avoir une vision globale de tous les moyens de déplacement mis à disposition des Parisien.ne.s et à pouvoir mieux engager la transition écologique voulue par la Ville de Paris. Mme CORDEBARD coupe ensuite le son et la vidéo pour s'absenter virtuellement de l'assemblée et permettre à M. ALGRAIN de procéder au vote.

M. ALGRAIN invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération MA 102113 est adoptée à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT).

Objet : Communication sans vote sur l'exécution 2020 des crédits inscrits au titre des ILL.

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD informe que cette communication sans vote intervient tous les ans depuis 2011. Elle permet de rendre compte du niveau de mandatement, ainsi que des investissements locaux qui rendent possible la mise en œuvre des projets dans l'arrondissement. Plusieurs projets étant pluriannuels, les chiffres présentés ne peuvent que fournir une photographie de l'exécution 2020.

Au 31 décembre 2020, le mandatement réalisé était de 2 497 421 euros hors Budget Participatif, 4 900 000 euros avec BP. En ce qui concerne l'espace public, le mandatement reste constant avec 220 000 euros de crédits consommés hors BP. Ces crédits ont permis d'entretenir le patrimoine de voirie, avec notamment le réaménagement de la rue Civiale et la rénovation des trottoirs et chaussées des rues de l'Échiquier, Mazagran et Faubourg Saint-Denis. Dans le cadre du BP, les 780 000 euros consacrés à l'espace public ont permis, entre autres, la réalisation des travaux du Passage de l'Industrie. La Direction des espaces verts a réalisé, quant à elle, des opérations dans le secteur prioritaire « Tous mobilisés », avec la rénovation d'aires de jeu et la création de la toiture végétalisée du marché Saint-Martin.

Les dépenses pour les équipements de proximité dans les écoles ont été à la hauteur de 1 507 410 euros hors BP. Elles comprennent la réalisation de cours oasis pour les écoles Récollets et Parmentier. Mme CORDEBARD rappelle à ce propos que les cours oasis constituent l'un des outils de la transition écologique mise en œuvre par la Ville de Paris. Trois cours oasis ont déjà été créées dans le 10^e arrondissement, et d'autres sont prévues. La Mairie a également investi dans les crèches pour près de 430 000 euros, ainsi que dans les équipements sportifs et culturels, par exemple ceux de la bibliothèque François Villon, du conservatoire Hector Berlioz et de la salle de spectacle de l'Espace Jemmapes.

Mme CORDEBARD tient en outre à rappeler la très belle réalisation du TEP de la Grange-aux-Belles, qui a été financée en pluriannuel et en BP, ainsi que l'extension du mur d'escalade extérieur du gymnase Marie Paradis. La Mairie a fait l'objet, elle aussi, de plusieurs phases de travaux aussi bien dans les espaces ouverts au public que dans les espaces réservés au personnel.

Objet : Subventions (28 350 euros) à 9 associations sportives (dont 2 conventions pluriannuelles d'objectifs) du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : 2021 DJS 10

Rapporteur : Philippe GUTTERMANN

M. GUTTERMANN fait remarquer que la pratique régulière d'une activité physique et sportive est apparue comme un besoin essentiel en période de confinement. La tension est évidente entre les clubs locaux et les fédérations sportives qui sont en course pour récupérer les subventions et regagner des licenciés. Les clubs peuvent ainsi être tentés d'augmenter leurs cotisations au risque d'accroître les inégalités d'accès aux sports. En novembre 2020, un rapport de l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité a tiré la sonnette d'alarme, en indiquant que 66% des jeunes de 11 à 17 ans présentent un risque sanitaire préoccupant et 49% présentent un risque sanitaire élevé, traduit par 4 heures et 30 minutes d'écran contre environ 20 minutes d'activité physique par jour. Déjà en 2019, l'OMS signalait que 80% des enfants scolarisés ne respectaient pas les recommandations de faire au moins 1 heure d'activité physique par jour. Si rien ne change, l'espérance de vie de la jeune génération sera plus courte que celle de leurs parents.

La délibération DJS 10 se propose de soutenir 9 associations sportives du 10^e arrondissement :

- Le CPS 10 pour 16 000 euros ;
- L'AS Jeunesse Saint-Vincent de Paul pour 6 000 euros ;
- L'association sportive Marie Laurencin pour 700 euros ;
- L'association sportive Lancry Troisième Âge pour 350 euros ;
- L'association La Boule du 10^e pour 700 euros ;
- L'association Tennis Club du 10^e pour 1 500 euros ;
- L'association sportive Bernard Palissy pour 800 euros ;

- L'association Smash pour 800 euros ;
- L'association Tenchi pour 1 500 euros.

M. GUTTERMANN profite du temps de parole qui lui reste à disposition pour évoquer trois autres subventions portées par la délibération DDCT 34, qui ont pour objectif de mettre en avant le sport dans les quartiers populaires :

- L'association Décalages pour 1 000 euros ;
- L'association Ngamb'art pour 2 000 euros ;
- L'association SPEALS pour 2 500 euros.

Mme DUMOULIN tient à souligner le caractère essentiel du travail réalisé par les associations et clubs de sport du 10^e arrondissement, ainsi que leur grande fragilisation due à la crise sanitaire. Au moment où la France amorce le retour à une vie plus normale, il est indispensable de soutenir les structures associatives sportives afin que ce retour à la normale soit un temps de réparation, mais aussi un temps de construction de nouvelles perspectives sociales. La sortie de la crise doit permettre au plus grand nombre possible de personnes d'accéder au sport. Il s'agit d'un enjeu de santé publique tant physique que psychique, ainsi qu'un enjeu social, la pratique sportive dans un club ou une association contribuant à créer des liens. Les critères d'attribution des subventions vont d'ailleurs dans ce sens, avec l'objectif de favoriser la pratique sportive pour tou.te.s, quels que soient l'âge et la condition physique. La délibération propose en effet de développer les pratiques sportives mixtes, au sens d'une mixité de conditions physiques pour une démarche vraiment inclusive, d'une mixité d'âges et de genres. Il ne s'agit pas seulement de réparer les effets de la crise, mais de continuer à construire un projet social. Pour toutes ces raisons, les élus du groupe Génération.s voteront en faveur de la délibération DJS 10.

Mme CORDEBARD remercie M. GUTTERMANN et Mme DUMOULIN, et invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DJS 10 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (308 648 euros) et conventions à 12 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2021.

Projet de délibération : 2021 DPSP 1

Rapporteure : Philomène JUILLET

Mme JUILLET se réjouit de pouvoir présenter une délibération relative au dispositif Ville Vie Vacances, qui est un programme partenarial piloté par la Ville de Paris et l'État à destination des jeunes Parisien.ne.s de 11 à 18 ans ne partant pas en vacance. Elle s'en réjouit d'autant plus que le contexte de crise sanitaire actuel laisse supposer que le nombre de jeunes issus des quartiers populaires qui partiront en vacance cet été sera encore plus faible que d'habitude. Les activités subventionnées seront autant culturelles que sportives, et seront destinées à favoriser le développement d'une citoyenneté active et le sentiment d'appartenance à la cité. D'ailleurs, la délibération DPSP 1 est aux confins de plusieurs délégations, telles que la Prévention spécialisée, la Protection de l'enfance et les affaires sociales. Il est proposé aux élu.e.s de voter la première enveloppe de la DPSP du programme partenarial, au titre de la Prévention spécialisée.

Dans le 10^e arrondissement, cette contribution s'élève à près de 15 000 euros et s'adresse à des associations à visée très différente :

- À Toi Théâtre, pour des stages de théâtre ;
- Axes Pluriels, pour des séjours de découverte de l'environnement avec des jeunes des quartiers des Portes et de la Grange-aux-Belles ;
- L'Aire à Mots pour des séjours à Ouessant avec des jeunes du quartier des Portes visant à une plus grande autonomie ;

- Musiques et cultures digitales, pour l'organisation d'un festival de musique ;
- Ngamb'art, pour des stages de danse et des *flash mob* à la Grange-aux-Belles ;
- Le Mystère Bouffe, pour un web documentaire sur le quartier de la Grange-aux-Belles.

Mme DUMOULIN souhaite insister sur les vertus du dispositif Ville Vie Vacances, car si la crise sanitaire semble reculer, la crise sociale ne recule pas. Il est impératif d'œuvrer en faveur du droit aux loisirs et aux vacances pour tous les jeunes. Les adolescent.e.s parisien.ne.s n'ont pas connu en 2021 la fermeture longue des établissements scolaires comme en 2020. Cependant, les deux dernières années ont été particulièrement éprouvantes pour elles et eux, avec l'obligation de maintenir le travail scolaire à un bon niveau malgré l'inquiétude pour leurs familles, parfois la perte de leurs proches, les divers confinements, les personnels éducatifs malades et la perte des liens sociaux. Les adolescent.e.s parisien.ne.s ont maintenant besoin de liberté, d'air, de relations sociales apaisées et joyeuses, de découvrir d'autres horizons de création pour restaurer la confiance en eux-mêmes. Les projets multiples présentés dans la délibération favoriseront ce processus de reconstruction, et les élus du groupe Génération.s sont ravis de leur apporter tout leur soutien.

La délibération DPSP 1 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Collèges publics parisiens – Dotations de fonctionnement (33 180 euros), subventions d'équipement (168 015 euros) et subventions pour travaux (506 831 euros).

Projet de délibération : 2021 DASCO 22

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN informe que, si les principaux travaux dans les collèges sont conduits par la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture (DCPA) et par la Direction des Affaires scolaires, la collectivité a également mis en place un dispositif d'attribution de subventions à ses établissements leur permettant de faire face à des travaux urgents qui ne présentent pas de technicité particulière.

Dans le 10^e arrondissement, ce dispositif concerne les collèges Françoise Seligmann et Grange-aux-Belles, qui se voient respectivement attribuer une subvention de 2 050 euros et de 16 250 euros pour des travaux d'entretien. M. ALGRAIN fait en outre savoir que depuis 2002 la Ville de Paris alloue aux collèges une dotation de fonctionnement pour leur permettre de financer directement les dépenses de fournitures pour des travaux réalisés par les agents du collège. Il s'agit de travaux de faible importance, généralement de rénovation de murs et de sols, destinés à améliorer le cadre de vie de l'ensemble des acteurs du collège. La répartition de 2 350 euros par établissement qui est proposée aux élu.e.s de voter est forfaitaire. Le projet de délibération porte au total sur une attribution de 199 750 euros pour 85 collèges autonomes publics parisiens, dont le 5 collèges du 10^e arrondissement.

M. WATANABE-VERMOREL souhaite profiter de la délibération DASCO 22 pour rappeler, comme Mme DUMOULIN l'a fait, que les jeunes viennent de traverser une période particulièrement difficile, qui a confronté une partie d'entre eux au problème de l'exclusion numérique. Les collèges parisiens sont dotés en équipements numériques de manière inégale, et la crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de disposer de ces nouveaux outils. Il est indispensable que la municipalité aide les collèges à mieux s'équiper en ressources numériques.

Mme CORDEBARD convient avec M. WATANABE-VERMOREL que la question de l'accès aux équipements numériques pour les jeunes est primordiale. Elle estime que les collèges et les enseignants du 10^e arrondissement ont su faire face à la crise, en accompagnant de façon individuelle les élèves qui en avaient besoin. La Mairie continuera à œuvrer pour que tous les établissements scolaires publics de l'arrondissement disposent des mêmes ressources numériques.

M. ALGRAIN profite de l'intervention de M. WATANABE-VERMOREL pour faire le point sur la situation des équipements numériques dans les établissements scolaires du 10^e arrondissement. Un travail considérable a été réalisé depuis des années en direction des collèges comme des écoles de 1^{er} degré pour leur permettre de disposer d'un taux d'équipements informatiques important. L'investissement

dans le numérique concerne en effet plus de 50% du montant des subventions d'équipement. Le quatrième renouvellement des équipements des salles informatiques des collèges du 10^e arrondissement a été effectué en 2019. Le cinquième est déjà programmé pour 2024. Les subventions pour le matériel informatique dans le cadre du plan d'équipement annuel en matériel immobilier représentent 290 000 euros pour les 5 collèges du 10^e arrondissement depuis 2013. Un complément de 40 000 euros est déployé pour chaque collège par le Budget Participatif depuis 2018, pour les projets « Un collège numérique » et « Un collège 2.0 » qui accompagnent les élèves dans l'utilisation des ressources informatiques.

Tous les collèges autonomes parisiens disposent de l'outil Paris Classe Numérique (PCN), qui est géré par la Ville et l'Académie. Chaque année, deux ou trois appels à projets sont lancés auprès de toutes les écoles publiques pour les intégrer dans cet outil. L'exécutif de la Mairie travaille également à l'accompagnement des enfants et des familles. Dans le cadre de sa délégation concernant la Politique de la Ville, M. ALGRAIN y est particulièrement attentif avec un programme dit de « Réussite éducative ». 43 tablettes ont été distribuées dans 7 écoles, avec un travail d'accompagnement auprès des familles réalisé par des associations financées par la municipalité. Des boîtiers de connexion WIFI ont également été distribués à des familles du 10^e arrondissement grâce à une opération mise en place par le bailleur social Paris Habitat. Enfin, des associations de quartier comme Étonnant Cinéma interviennent régulièrement dans les écoles maternelles pour faire un travail de prévention à l'utilisation des écrans.

Mme CORDEBARD remercie M. ALGRAIN pour le complément d'information qu'il a apporté et invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DASCO 22 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Amendement du Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public.

Projet de délibération : 2021 DASCO 93

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que la délibération DASCO 93 s'inscrit dans le cadre du développement du projet de la « ville du quart d'heure », avec l'ouverture d'une cour d'école par arrondissement chaque samedi depuis le 23 janvier jusqu'au 24 avril 2021. La cour concernée dans le 10^e arrondissement était celle de l'école des Récollets. Chaque samedi, elle se transformait en un espace public supplémentaire, afin de permettre aux habitants du quartier de jouer avec leurs enfants, faire du sport, se reposer ou participer à des activités proposées par les associations locales. Une appropriation croissante de la cour a été constatée, avec des usages variés et une fréquentation plus importante lorsque des animations étaient proposées.

M. ALGRAIN rappelle que la délibération DASCO 137 DFPE, votée en novembre 2020, avait approuvé le principe de la gratuité de l'occupation des cours d'école par les associations qui souhaitent y développer des activités, et que la délibération DASCO 18, votée en mars 2021, avait approuvé le Règlement intérieur d'utilisation de ces cours ouvertes. Le contexte sanitaire actuel incitant à accroître les espaces publics en plein air, et le retour d'expérience de l'ouverture des cours d'école étant très positif, à partir du samedi 15 mai la Mairie a élargi l'ouverture jusqu'à 19 heures et a étendu le dispositif à l'école élémentaire Parmentier et à l'école maternelle Aqueduc. Compte tenu de l'intérêt local du projet, M. ALGRAIN propose aux élu.e.s d'approuver l'amendement du Règlement intérieur des cours d'école qui permettra de pérenniser le dispositif, d'élargir les horaires et la liste des établissements concernés.

M. GUTTERMANN rappelle que, lors d'un précédent Conseil d'arrondissement, les élus communistes avaient demandé des compléments d'information et appelé à la vigilance sur les questions de gardiennage et de surveillance, sur les notions d'hygiène et de propreté, sur la non-utilisation du matériel scolaire et sur la remise en état des locaux. On leur avait répondu qu'une évaluation aurait été

opérée à l'issue de la première période de mise en place du dispositif, de manière à ce que le retour d'expérience puisse servir avant l'extension à de nouvelles écoles. Les élus communistes attendent encore les conclusions sur l'état de propreté des cours d'école à la reprise des classes, sur l'utilisation du matériel scolaire et sur les difficultés rencontrées par les missions de gardiennage. L'extension horaire pose maintenant une nouvelle question concernant l'organisation des pauses-déjeuner pour les gardiens.

Néanmoins, ce dispositif qui permet de mettre à disposition des habitants du quartier des lieux de convivialité et de détente supplémentaires fait partie du programme de mandature de la majorité. Pour cette raison, les élus communistes voteront en faveur de la délibération DASCO 93, tout en espérant obtenir bientôt une réponse à leurs questions.

M. FORT déclare que, tout en considérant comme bienvenue l'ouverture au public des cours d'école dans un arrondissement qui manque d'espaces végétalisés et de lieux de convivialité pour les familles et les riverains, il déplore le manque de communication et de retour d'expérience. Voter une modification du Règlement intérieur, alors que les résultats effectifs de la mise en place du dispositif ne sont pas encore connus, lui paraît prématuré. En attendant des informations, il préfère s'abstenir.

M. ALGRAIN invite M. FORT à visiter les cours d'école ouvertes au public, afin de pouvoir constater en personne et apprécier les résultats du dispositif. Ces espaces sont en effet occupés avec beaucoup de respect par les parents d'élèves et par les riverains, qui aiment s'y rendre même quand le soleil n'est pas au rendez-vous. Après la première expérimentation menée à l'école des Récollets, la Mairie s'est tournée vers la Directrice de l'école pour recueillir des remontées d'information. Le bilan ayant été plus que positif, la Mairie a entamé une deuxième phase en étendant l'opération à deux autres écoles. L'école Parmentier a été choisie parce qu'elle se trouve dans un quartier qui est très peu végétalisé, et elle constitue la plus grande cour oasis du 10^e arrondissement.

À M. GUTTERMANN, M. ALGRAIN répond que les gardiens sont effectivement mobilisés une heure de plus par rapport au précédent projet. Quant à leur temps de pause-déjeuner, il lui fera savoir rapidement comment il est organisé. En ce qui concerne la propreté des lieux, le Règlement intérieur affiché à l'entrée de chaque cour a été respecté par tous les usagers. Les cours sont nettoyées le samedi en fin de journée. Aucun retour négatif de la part des directeurs et directrices des trois écoles dont la cour a été ouverte au public n'est parvenu à la Mairie.

Mme CORDEBARD remercie M. ALGRAIN et témoigne à son tour de la présence parfois nombreuse des familles et des riverains dans les cours d'école. Elle invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DASCO 93 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

Objet : Subventions (160 000 euros) à 32 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

Projet de délibération : 2021 DDCT 24

Rapporteuse : Kim CHIUSANO

Mme CHIUSANO fait savoir que les chiffres et les rapports donnés par le Défenseur des droits et par la Commission nationale consultative des droits de l'homme indiquent que les faits discriminatoires sont en constante augmentation, ainsi que les actes de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie et de sexisme. La Ville de Paris organise depuis des années les Semaines de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, et a mis en place le Réseau de Repérage des Discriminations (RéPaRe), qui permet d'objectiver et de qualifier les actes discriminatoires. La Mairie du 10^e arrondissement a réalisé vers la fin de la précédente mandature un diagnostic territorial ciblé, avec la réalisation d'une enquête auprès de 500 habitants. Le résultat montre que 90% des répondants estimaient être exposés à des discriminations, en particulier dans les domaines de l'emploi, de l'accès au logement et des relations avec les autorités. Moins de 10% des victimes sollicitaient cependant une assistance.

Il est nécessaire de soutenir de manière affirmée les associations locales qui se mobilisent au quotidien dans la lutte contre les discriminations, qu'elles soient liées à l'origine, au genre, à l'âge, à la croyance religieuse ou aux autres 25 motifs discriminatoires qui sont désormais encadrés par la loi, car ils constituent des délits, mais qui continuent de porter atteinte à la dignité humaine. La délibération DDCT 24 propose d'attribuer des subventions à 32 associations parisiennes qui œuvrent contre le racisme et les discriminations. Dans le 10^e arrondissement, 3 sont les associations concernées, pour un montant total de 10 000 euros :

- Les Tunisiens de France (ATF), pour un projet de médiation juridique et sociale permettant un meilleur accès aux droits dans le cadre de permanences juridiques hebdomadaires, et pour des actions de sensibilisation qui passent par des débats, des projections et des interventions (2 000 euros) ;
- Le centre social Paris des Faubourgs, pour un projet d'animation radio dans les espaces publics, de jeux de société à des fins de sensibilisation et de projections de films, et pour sa participation à la Semaine parisienne de lutte contre les discriminations avec une animation sur le temps culturel (3 000 euros) ;
- L'ACORT, pour des actions concrètes de lutte contre les discriminations (5 000 euros).

Mme CHIUSANO souhaite revenir sur le fait que les élus de la majorité ont apporté leur plein soutien à l'ACORT, qui constitue un des acteurs piliers du 10^e arrondissement et qui est régulièrement victime de menaces et de messages de haine malgré les valeurs fortes qu'elle porte autour de la laïcité, de l'universalisme et du féminisme, et malgré ses actions très concrètes de prévention, de formation et d'assistance favorisant l'accès aux droits pour celles et ceux qui en ont besoin. La délibération DDCT 24 propose de subventionner l'ACORT pour l'organisation de permanences juridiques à destination de personnes victimes de discriminations, qui seront orientées vers des structures spécialisées où elles pourront faire valoir leurs droits, et pour l'accompagnement plus spécifique de femmes victimes de violences.

Mme DUMOULIN observe qu'il a été souvent question de République au cours du Conseil d'arrondissement. Or, la République vivante doit être un idéal régulateur qui s'incarne en des actions concrètes, qui ne peuvent être réduites à la condamnation judiciaire des actes et des paroles discriminatoires. Il faut prévenir l'apparition de tels actes et de telles paroles pour libérer la parole de toutes les victimes. Ce double axe est porté par les différentes associations qui font l'objet de la délibération DDCT 24. L'association des Tunisiens de France mène des actions d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, ainsi que des actions contre les discriminations subies par les femmes. Ce double axe caractérise, entre autres, l'action de l'ACORT par un travail multipartenarial contre les discriminations, et un travail d'écoute et de libération de la parole des femmes victimes de violences. Enfin, le centre social Paris des Faubourgs porte un projet important sur les inégalités sociales et les discriminations afférentes. Il faut agir contre la pauvrophobie et les différentes formes qu'elle peut prendre. Les élu.e.s du groupe Génération.s sont très heureux d'apporter leur soutien à l'ensemble des actions présentées dans la délibération DDCT 24 et de voter en sa faveur.

Pour **M. CLERWALL**, c'est quasiment un soulagement de pouvoir voter une délibération qui affirme de manière concrète le soutien de la Ville de Paris à la liberté et au pluralisme associatifs, et au rôle central que cela joue dans le tissu social de la République et de la Cité. Son seul regret est que le soutien financier ne soit pas plus « musclé ». À ce propos, M. CLERWALL tient à souligner la sobriété des ressources financières dont disposent les associations par rapport à la capacité humaine qu'elles mobilisent et à la qualité du travail qu'elles réalisent. Le groupe écologiste votera avec grand plaisir en faveur de la délibération DDCT 24.

Mme PATRICE déclare que les élu.e.s communistes voteront eux aussi avec grand plaisir en faveur de la délibération DDCT 24. La lutte contre les discriminations passe également par la création d'événements culturels, et Mme PATRICE tient à rappeler le travail important réalisé par l'ACORT en organisant chaque année la fête de quartier « La petite Istanbul », qui constitue un moment de rencontres et d'échanges interculturels en application des principes citoyens de solidarité, de fraternité

et de vivre ensemble. Elle se réjouit que des associations comme l'ACORT, qui luttent contre le racisme et les discriminations, agissent dans 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD observe que dans la lutte contre les discriminations comme dans d'autres champs d'action le travail des associations se substitue parfois à celui des services publics. Le rôle des associations est essentiel et le soutien des services publics, y compris le soutien financier, ne doit pas leur faire défaut. Elle propose aux élu.e.s de voter en faveur de la délibération DDCT 24.

La délibération DDCT 24 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

Objet : Subventions (126 000 euros) à 22 associations pour le financement de 33 projets au titre de l'apprentissage du français.

Projet de délibération : 2021 DDCT 27

Rapporteuse : Kim CHIUSANO

Mme CHIUSANO indique que la DDCT 27 s'inscrit dans la continuité de la délibération précédente, car les personnes d'origine étrangère qui ne maîtrisent pas la langue française sont plus facilement victimes de discriminations. La délibération propose de soutenir des initiatives sociolinguistiques qui permettent l'apprentissage du français. La ville de Paris souhaite devenir une ville d'accueil bienveillant pour les 350 000 immigrés qui y vivent, avec des actions favorisant l'égalité de l'accès aux droits pour tou.te.s et avec le déploiement de foyers pour travailleurs migrants. On dénombre quelque 110 nationalités à Paris, ce qui constitue une véritable richesse pour la Ville et, en particulier, pour le 10^e arrondissement. L'apprentissage du français constitue un levier indispensable du parcours d'intégration et il faut tout mettre en œuvre pour le faciliter. Déjà 23 000 personnes sont accompagnées dans l'apprentissage de la langue française à l'aide de formations et d'ateliers linguistiques.

Les trois associations du 10^e arrondissement, que la délibération DDCT 27 propose de soutenir à la hauteur d'un montant total de 5 000 euros, sont :

- Le centre d'accueil interculturel Espace Universel, qui intervient dans la médiation et l'accompagnement sociolinguistique avec des ateliers qui se tiennent trois fois par semaine, et qui organise des visites à des sites publics avec des professionnels, pour 2 000 euros ;
- L'association Belleville Citoyenne, qui propose des actions conjointes avec le 10^e, le 11^e et le 20^e arrondissement avec des ateliers linguistiques qui comportent l'analyse et la réalisation de documentaires, pour 1 500 euros ;
- Le Réseau des Acteurs de la Dynamique ASL (RADyA), qui organise trois cycles de formation à destination de formateurs et d'animateurs d'ateliers numériques destinés à enseigner la langue française à des migrants, pour 1 500 euros.

Mme CHIUSANO fait savoir que l'association Français Langue d'Accueil, située dans le 10^e arrondissement, bénéficie également d'une subvention de 20 500 euros pour différentes actions autour de l'accès aux soins et la prévention santé, le perfectionnement pédagogique avec des ateliers de formation de bénévoles, l'accompagnement à l'accès aux droits et à l'inclusion numérique, et l'apprentissage du français avec des ateliers sociolinguistiques.

M. RAIFAUD tient à souligner le caractère essentiel du travail réalisé par les associations qui œuvrent pour l'intégration des personnes d'origine étrangère, particulièrement nombreuses dans le 10^e arrondissement, à travers l'apprentissage de la langue française. Les actions de ces associations répondent véritablement aux valeurs républicaines et les services publics doivent les soutenir non seulement financièrement. M. RAIFAUD souhaite à ce propos faire le lien avec la délibération sur l'ouverture au public des cours d'école. Les ateliers sociolinguistiques organisés par des associations du 10^e arrondissement, comme Français Langue d'Accueil, pourraient se tenir dans les locaux scolaires lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés. Ces espaces seraient ainsi mis au profit d'actions vraiment utiles à la collectivité.

Mme CORDEBARD convient avec M. RAIFAUD qu'il s'agit de faire vivre la promesse républicaine en permettant aux personnes d'origine étrangère de s'approprier la langue française et d'acquérir ainsi une forme d'autonomie. Malheureusement, les financements aux actions d'aide à l'intégration ont beaucoup baissé au cours des dix dernières années, et il est absolument indispensable de les faire augmenter à nouveau. Quant à la possibilité de mettre à disposition des associations les locaux scolaires, le débat qui a suivi la présentation de la délibération DASC0 93 sur l'ouverture au public des cours d'école montre que de nombreuses discussions devront encore se tenir. Des expériences avec des conventions ont déjà été menées avec succès pour permettre aux associations d'occuper les locaux scolaires quand ils sont vides. Mme CORDEBARD est favorable à en discuter. Entre-temps, elle propose de voter la délibération DDCT 27.

La délibération DDCT 27 est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à voter en bloc les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR

Objet : Subventions (5 500 euros) à 2 associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

Projet de délibération : 2021 DASES 82

Rapporteuse : Isabelle DUMOULIN

Objet : Subventions à 18 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires.

Projet de délibération : 2021 DDCT 33

Rapporteuse : Isabelle DUMOULIN

Objet : Subventions (251 500 euros), 4 CPO, 1 avenant à CPO et 12 conventions annuelles d'objectifs avec 47 associations de jeunesse au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

Projet de délibération : 2021 DJS 71

Rapporteuse : Isabelle DUMOULIN

Objet : Subventions de fonctionnement à 9 associations pour le financement de 10 projets « Sport pour tous » dans les quartiers populaires et soutien à l'association Paris Acasa Futsal.

Projet de délibération : 2021 DDCT 34

Rapporteur : Philippe GUTTERMANN

Objet : Subventions (34 300 euros) à 24 associations et signature de 4 avenants proposant des activités sportives dans les Quartiers Politiques de la Ville.

Projet de délibération : 2021 DJS 21

Rapporteur : Philippe GUTTERMANN

Objet : Tarifs applicables aux usagères et usagers des centres Paris Anim'.

Projet de délibération : 2021 DJS 98

Rapporteur : Philippe GUTTERMANN

Objet : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Crevel au 30 rue de l'Échiquier à Paris 10^e.

Projet de délibération : 2021 DAC 503

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

Objet : Garantie d'emprunts PLAI, PLUS, PLS de diverses opérations de logement social de Paris Habitat.

Projet de délibération : 2021 DLH 79

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

Objet : Servitude contractuelle avec Élogie-Siemp sur la parcelle 36 rue Albert Thomas (10^e) pour la réalisation d'une opération d'isolation thermique par l'extérieur.

Projet de délibération : 2021 DU 50

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

Laurence PATRICE ne prend pas part au vote

Objet : Subventions (1 332 300 euros), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions avec 4 associations.

Projet de délibération : 2021 DASES 83

Rapporteuse : Philomène JUILLET

Objet : Subvention (100 000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre des Bouffes du Nord – SAS Centre International de Créations Théâtrales (10^e).

Projet de délibération : 2021 DAC 35

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Objet : Subventions (125 000 euros) à 3 associations œuvrant dans le domaine de la musique avec avenant et convention.

Projet de délibération : 2021 DAC 129

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Objet : Subvention (5 000 euros) à l'association Hippocampe – Association pour la recherche en mime corporel (10^e).

Projet de délibération : 2021 DAC 289

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Objet : Subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.

Projet de délibération : 2021 DAC 558

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Objet : Subventions (506 000 euros), conventions et avenant avec 9 associations pour le fonctionnement de 9 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion.

Projet de délibération : 2021 DASES 10

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Objet : Budget Participatif – Subventions d'investissement (11 000 euros) et convention en faveur d'une initiative zéro déchet menée par MyGreenGO et Écotable dans le 10^e arrondissement.

Projet de délibération : 2021 DAE 131

Rapporteuse : Léa VASA

Objet : Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

Projet de délibération : 2021 DASES 31

Rapporteur : Thomas WATANABE-VERMOREL

Objet : Caisses des écoles – Subvention (722 989,45 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Projet de délibération : 2021 DASCO 28

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Subventions de fonctionnement à 10 associations dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des habitants.

Projet de délibération : 2021 DDCT 31

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 26 associations pour le financement de 26 projets dans les quartiers populaires.

Projet de délibération : 2021 DDCT 32

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Subventions (140 000 euros) à 8 associations, dont 3 avec convention annuelle, et 2 avec CPO pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9^e, 10^e, 11^e, 13^e, 18^e et 19^e arrondissements.

Projet de délibération : 2021 DFPE 122

Rapporteuse : Awa DIABY

Objet : Subventions (162 150 euros), conventions et avenant à 8 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs.

Projet de délibération : 2021 DFPE 123

Rapporteuse : Awa DIABY

Objet : Subvention (103 091 euros), avenant n° 6 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10^e).

Projet de délibération : 2021 DFPE 175

Rapporteuse : Awa DIABY

Objet : Pieds d'immeubles commerciaux de programmes de logements sociaux d'Écologie-Siemp : garantie à hauteur de 50% d'un emprunt de 6 388 618 euros.

Projet de délibération : 2021 DAE 127

Rapporteur : David DELPLANQUE

Laurence PATRICE ne prend pas part au vote

Les délibérations DASES 82, DDCT 33, DJS 71, DDCT 34, DJS 21, DJS 98, DAC 503, DLH 79, DU 50, DASES 83, DAC 35, DAC 129, DAC 289, DAC 558, DASES 10, DAE 131, DASES 31, DASCO 28, DDCT 31, DDCT 32, DFPE 122, DFPE 123, DFPE 175 et DAE 127 sont adoptées à l'unanimité.

Laureen PATRICE ne prend pas part au vote des délibérations DU 50 et DAE 127.

Mme CORDEBARD propose d'entamer l'étude des vœux inscrits à l'ordre du jour.

Avant de présenter le premier vœu, M. JOUSSELLIN souhaite préciser qu'il s'agit désormais d'un vœu porté par la majorité municipale, les groupes Paris en commun, L'Écologie pour Paris 10 et Génération.s ayant décidé de s'associer au groupe communiste.

VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF À LA FIN DE LA TRÊVE HIVERNALE

Considérant l'ordonnance du 10 février 2021 portant extension de la trêve hivernale du 31 mars au 31 mai 2021 afin de maintenir dans leur logement les personnes menacées d'expulsion locative ;

Considérant l'inquiétude majeure des associations et fédérations de solidarité qui viennent en aide aux personnes en situation de précarité locative, pour qui l'arrivée à échéance de la trêve hivernale le 31 mai 2021 fait craindre le cumul d'expulsions de personnes précarisées en 2020 avec l'afflux de nouvelles familles fragilisées en 2021 ;

Considérant qu'à titre prévisionnel, le rapport sur l'état du mal-logement en France publié cette année par la Fondation Abbé Pierre estime qu'en 2021, 12 000 procédures d'expulsion avec concours de la force publique devraient s'ajouter aux 16 000 expulsions annuelles habituelles ;

Considérant qu'une enquête de l'INED révélait que, début mai, 24% des Français et Françaises craignaient de rencontrer des difficultés pour payer leur loyer, crédit immobilier ou charges dans les douze prochains mois, et en particulier les jeunes de 18 à 24 ans, les ménages en situation de pauvreté et les familles monoparentales ;

Considérant que la fin de la trêve hivernale fait craindre un important engorgement des commissions de prévention des expulsions, des commissions de surendettement et commissions de médiation DALO, qui devront intervenir sur des situations dégradées avec d'importants impayés et traiter un flux de demandes supérieur à la normale ;

Considérant qu'au vu du retour prochain des procédures d'expulsion, le gouvernement a annoncé avoir transmis de nouvelles instructions au préfet, visant à garantir une solution de relogement ou à défaut une solution d'hébergement ;

Considérant toutefois que ces instructions n'ont aucune valeur contraignante pour les préfets, et que des expulsions sans solution de relogement ont déjà été observées au terme de la précédente trêve hivernale ;

Considérant que les solutions d'hébergement dont il est fait mention pourraient se contenter de quelques nuits d'hôtel proposées aux personnes expulsées, ce qui ne peut aucunement constituer une mesure pérenne et sécurisante pour ces dernières ;

Considérant qu'en dépit de l'objectif revendiqué par la Ministre déléguée au logement « d'échelonner les expulsions avec le concours de la force publique pour maintenir les personnes fragiles dans leur logement », seuls 20 millions d'euros ont été prévus pour abonder un fonds d'indemnisation des bailleurs pour l'année 2021, tandis que le rapport parlementaire rendu en décembre 2020 pour prévenir les expulsions locatives recommande la somme de 80 millions ;

Considérant que l'État doit jouer pleinement son rôle dans l'application du droit fondamental et universel au logement reconnu par la loi du 5 mars 2007 ;

Considérant que l'exécutif parisien s'est toujours prononcé, notamment à travers des vœux en Conseil de Paris et plusieurs courriers des élu.e.s au Préfet de Police, pour l'application pleine et entière des dispositions de la loi ALUR visant à protéger les locataires et de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du droit au logement opposable ;

Considérant que ces dispositions prévoient la proposition d'un logement adapté aux ménages DALO menacés d'expulsion avant tout concours de la force publique ;

Considérant la charte de prévention des expulsions votée en Conseil de Paris en 2017 réunissant les acteurs de la lutte contre les expulsions (Préfecture de Police, DRIHL, Ville de Paris, CAF, huissiers, acteurs associatifs, représentants de locataires, bailleurs sociaux et privés, ADIL, etc.) ;

Considérant que cette charte répond aux nombreux vœux adoptés en Conseil de Paris appelant à mieux prévenir les expulsions, et qu'elle réaffirme en particulier la protection des ménages DALO ;

Considérant que la Ville de Paris relogé, par le biais de la cotation et de l'accord collectif départemental de nombreux ménages menacés d'expulsion sur son propre contingent ;

Considérant le Fonds de solidarité pour le logement de Paris qui vise à accompagner les ménages en difficulté, à développer des outils d'aide à l'accès et au maintien dans le logement et à prévenir les expulsions locatives ;

Considérant qu'au regard des besoins et de la crise sanitaire actuelle, ce fonds a été abondé de 5 millions d'euros supplémentaires s'ajoutant aux 30 millions d'euros annuels consacrés uniquement aux aides directes et indirectes des ménages fragiles ;

Considérant les mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) financées par le FSL chaque année auprès de 5 400 ménages du parc social comme du parc privé ;

Considérant que les bailleurs sociaux se sont engagés à maintenir dans leur logement les locataires en difficultés de bonne foi ;

Considérant l'accompagnement social renforcé mis en place par les bailleurs sociaux parisiens à destination des locataires en difficulté particulièrement depuis le début de la crise sanitaire ;

Considérant que la fin de la trêve hivernale intervient sans que le gouvernement n'ait planifié de dispositifs suffisamment sécurisants et financés pour faire face à l'importante augmentation des expulsions locatives prévue pour l'année 2021 ;

Sur proposition des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 10^e émet le vœu que la Maire de Paris :

- Interpelle le gouvernement et le Préfet de Police pour qu'aucune expulsion locative n'ait lieu à Paris pour les locataires de bonne foi sans solution immédiate de relogement ;*
- Poursuive le travail engagé avec les bailleurs sociaux pour un accompagnement social renforcé des locataires en difficulté.*

Mme VASA tient à remercier les élu.e.s communistes d'avoir accepté que le vœu sur la fin de la trêve hivernale soit porté par toute la majorité municipale. Le sujet est très important et les élu.e.s doivent s'unir pour travailler ensemble avec la Mairie de Paris et l'État afin de le faire avancer et d'anticiper les événements, qui s'annoncent très inquiétants pour les personnes menacées d'expulsion.

Au nom du groupe Génération.s, **Mme DUMOULIN** souhaite remercier à son tour les élu.e.s communistes d'avoir accepté de porter le vœu avec la majorité municipale. L'enjeu est majeur et tout doit être mis en œuvre pour que la menace d'expulsion ne soit pas agitée devant des familles qui subissent déjà une très grave précarisation économique. C'est ensemble que les élu.e.s de Paris doivent interpeller l'État.

M. FORT estime que le vœu part d'une bonne intention, mais que c'est seulement en sollicitant l'intervention de parlementaires et de sénateurs auprès du Gouvernement que les élus locaux peuvent faire avancer le sujet des expulsions locatives. Ni le Conseil d'arrondissement ni le Conseil de Paris ne lui semblent les lieux les plus adaptés pour en débattre. Pour cette raison, M. FORT préfère s'abstenir.

Mme JUILLET indique que le groupe Paris en commun est conscient des inquiétudes des associations et des acteurs de solidarité, et partage les considérants du vœu. La crise sanitaire a aggravé un bon nombre de situations déjà difficiles et a souvent empêché des ménages d'honorer certaines lignes budgétaires importantes, au premier rang desquelles figure le logement. Le groupe Paris en commun s'est toujours prononcé en faveur de l'application pleine de la loi ALUR et de son droit au logement opposable, et a œuvré en ce sens en proposant des solutions de logement et en débloquant des fonds pour venir en aide aux ménages et éviter les expulsions. Mme JUILLET souhaite préciser que l'accompagnement des familles et des ménages, ainsi que l'accompagnement pour éviter les expulsions sont également le fruit d'une étroite et indispensable collaboration entre la Mairie du 10^e, la Préfecture de Police et les bailleurs sociaux.

Mme CORDEBARD souhaite remercier le groupe PCF d'avoir permis à la majorité municipale de s'exprimer sur un sujet qui est particulièrement important. Elle souhaite également remercier les élus de la mandature précédente, et tout particulièrement Dante BASSINO et Rémi FERAUD, qui avaient engagé le travail contre les expulsions locatives en permettant d'en réduire considérablement le nombre. Madame la Maire propose ensuite de passer au vote.

Le vœu relatif à la fin de la trêve hivernale est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

M. JOUSSELLIN présente le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF RELATIF À LA SAUVEGARDE DES LITS DE GÉRIATRIE AUJOURD'HUI LOCALISÉS À L'HÔPITAL FERNAND WIDAL

Considérant le vœu relatif à la crise sanitaire adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris le 18 mai 2020 demandant notamment un moratoire sur toutes les restructurations en cours au sein de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) ainsi que le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement du 10^e le 3 novembre 2020 demandant un moratoire sur le transfert des lits de gériatrie aujourd'hui localisés à Fernand Vidal ;

Considérant la promesse d'Anne HIDALGO en décembre 2011 que les lits de Fernand Vidal seraient transférés « au lit près » au sein du Nouvel Hôpital Lariboisière ;

Considérant que les patients soignés à l'hôpital Fernand Vidal en soins de suite et en soins de longue durée viennent à 75% des 9^e, 10^e et 18^e arrondissements ;

Considérant que si les lits n'étaient pas transférés au sein du Nouvel Hôpital Lariboisière, cela représenterait une perte de 130 lits en gériatrie dans le 10^e ;

Considérant la crise sanitaire que nous traversons et qui montre l'urgence de maintenir et d'augmenter notre offre de soins ;

Considérant que la volonté de transférer les lits de gériatrie au sein de l'Hôpital Nord à Saint-Ouen était motivée par le fait que les patients puissent recevoir tous leurs soins au même endroit et qu'il n'y ait pas besoin de les déplacer d'un lieu de soin à un autre ;

Considérant l'avis de l'Autorité environnementale sur l'Hôpital Nord rendu en avril 2021 ;

Considérant qu'il y est écrit : « Le devenir des sites auxquels se substitue le nouvel ensemble est évoqué dans le dossier : la partie Bichat-Claude Bernard devrait être cédée en l'état ; la partie Claude Bernard devrait faire l'objet d'un réaménagement hospitalier en unités de gériatrie, soins de suite et de rééducation, soins de longue durée et sans doute psychiatrie, le cas échéant dans le cadre d'un programme immobilier prévoyant la construction de logements » ;

Considérant ainsi que les lits de gériatrie de Fernand Widal ne seront finalement pas transférés à l'Hôpital Nord mais resteront à Claude Bernard, seuls ;

Considérant ainsi que l'argument sanitaire tombe et qu'il n'y a plus aucune raison que ces lits ne restent pas dans le 10^e, proches des lieux d'habitation des patients qu'ils accueillent ;

Sur proposition d'Élie JOUSSELLIN, de Laurence PATRICE et de Philippe GUTTERMANN, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que les lits de gériatrie de Fernand Widal soient transférés à l'Hôpital Lariboisière pour que les patients puissent y bénéficier de soins complets.

Mme DUMOULIN déclare que son groupe est très favorable au vœu déposé par les élu.e.s communistes, car il attire l'attention sur l'importance de la proximité des soins en gériatrie, en particulier pour les proches aidants. Le fait de faciliter la vie des proches aidants participe en effet à l'accompagnement thérapeutique des seniors. La perte de la proximité n'est pas compensée en l'occurrence par les gains pour les patients qui étaient initialement projetés en matière de continuité spatiale. Son groupe est favorable à ce que cette proximité soit préservée, d'autant plus qu'il semble possible de l'obtenir.

M. FORT souhaite que les services médicaux de proximité soient maintenus dans le 10^e arrondissement. Cependant, ne disposant pas d'informations suffisantes sur le sujet qui est porté par le vœu, il préfère s'abstenir.

Mme VERSINI rappelle aux élu.e.s communistes que leurs prédécesseurs, ainsi qu'eux-mêmes à l'occasion d'un vœu déposé en février 2021 avaient expliqué les raisons pour lesquelles des restructurations au sein de l'AP-HP auraient impacté fortement les hôpitaux du nord-est parisien, en devenant des sources d'inquiétude quand la cohérence territoriale et sanitaire de ces hôpitaux n'était pas avérée. La fermeture de lits n'est jamais une bonne nouvelle et la Ville de Paris continuera à porter ce souci de clarté et de pertinence des parcours de soins auprès de l'AP-HP, que ce soit pour la gériatrie que pour tous les projets futurs concernant d'autres spécialités.

Mme VERSINI partage le constat du groupe communiste sur la nécessité de préserver les lits de gériatrie au plus près des patients. Par contre, elle ne partage pas leurs conclusions sur l'avis de l'autorité de l'environnement, car le projet du nouveau Lariboisière s'inscrit dans une stratégie d'ensemble de modernisation, d'optimisation et d'amélioration de la qualité des services de santé pour le nord de la métropole parisienne qui est déjà « ficelée ». Il n'est pas possible d'accueillir 150 lits supplémentaires à l'Hôpital Lariboisière. Mme VERSINI rappelle d'ailleurs que la Ville de Paris s'est engagée depuis 2014 à accueillir sur le site de l'hôpital Claude Bernard dans le 18^e arrondissement un pôle complet et spécialisé, avec les soins de longue durée, les soins suite et rééducation, la gériatrie et la psychiatrie. Ce transfert, qui est prévu pour 2028, n'a jamais été annulé. Mme VERSINI rappelle également que, depuis le début de la précédente mandature, le transfert à l'Hôpital Nord des lits de gériatrie du Fernand Widal n'a jamais constituée une option privilégiée.

Bien évidemment, la Mairie souhaite préserver une qualité de soins de proximité pour les habitants du 10^e arrondissement et, plus largement, pour tous les Parisiens. Malheureusement, la solution proposée par le groupe PCF n'est pas compatible avec la réalité du projet du nouveau Lariboisière. C'est la raison pour laquelle l'exécutif ne peut pas soutenir le vœu communiste, malgré les intentions louables qu'il lui reconnaît et qu'il partage. Il est nécessaire de continuer à travailler ensemble pour trouver une solution qui prenne en compte les contraintes des hôpitaux du territoire et le respect des exigences en matière d'accessibilité aux soins.

Mme CORDEBARD confirme que son groupe votera contre le vœu déposé par les élu.e.s communistes, non pas parce qu'il ne partage pas leurs objectifs, mais parce que la solution qu'ils proposent n'est pas envisageable, compte tenu du degré de programmation et d'avancement des travaux de l'Hôpital Lariboisière.

Le vœu déposé par le groupe PCF relatif à la sauvegarde des lits de gériatrie aujourd'hui localisés à l'hôpital Fernand Widal est rejeté à la majorité (5 votes pour : PCF, Génération.s; 1 abstention : Bertil FORT).

M. RAIFAUD présente le troisième vœu inscrit à l'ordre du jour.

VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE ÉCOLOGIE PARIS 10 RELATIF À LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DES ÉTALAGES ET TERRASSES, ET AU DISPOSITIF DES TERRASSES ÉPHÉMÈRES

Considérant l'engouement des Parisien.ne.s pour le dispositif des terrasses éphémères mis en place par la Ville de Paris à l'été 2020 afin de pallier le manque de recettes en intérieur des restaurateurs et des commerçants tout en respectant les gestes barrières ;

Considérant qu'après plus de 6 mois de fermeture totale les restaurateurs sont autorisés à accueillir de la clientèle en terrasse à partir du 19 mai prochain ;

Considérant que ces 6 mois de fermeture ont mis en péril la santé financière et l'activité économique de nombreux cafetiers et restaurateurs parisiens ;

Considérant donc la nécessité de reconduire le dispositif terrasses éphémères en garantissant sa gratuité jusqu'à la fin de l'été 2021 ;

Considérant que la majorité des restaurateurs ont respecté la charte d'engagement, ont proposé des terrasses éphémères de qualité et respecté l'horaire de fermeture à 22 heures, conduisant ainsi à revitaliser la Ville et créer du lien social après plusieurs mois de confinement ;

Considérant cependant les remontées de certains collectifs de riverains signalant des nuisances autour de ces terrasses éphémères (bruit au-delà de 22 heures, installations laissées à l'abandon pendant l'hiver, emprise démesurée, sécurité de la clientèle et des passants) ;

Considérant la concertation en cours sur le renouvellement du Règlement des étalages et des terrasses (RET) datant actuellement de 2010 et la volonté affichée de la Ville de Paris d'y intégrer les terrasses éphémères afin de pérenniser, réglementer et taxer ces espaces dès le 1^{er} juillet ;

Considérant que le calendrier de révision du RET et l'intégration des terrasses éphémères ne sont pas compatibles avec le déploiement imminent de ces terrasses pour la saison estivale 2021 ;

Considérant que la révision du RET nécessite d'appréhender des problématiques aussi variées que la santé environnementale et notamment l'exposition au bruit, l'impact économique et financier, le partage de l'espace public, la sécurité des Parisien.ne.s, la cohérence esthétique, et ce à des échelles souvent très locales ;

Considérant la volonté affichée des commerçants et des collectifs de riverains de prendre le temps de construire ce nouveau RET à travers un processus de concertation élargi afin qu'il

recueille l'assentiment du plus grand nombre et que sa mise en application durant le reste de la mandature soit facilité ;

Considérant qu'un bilan du dispositif des terrasses éphémères des étés 2020 et 2021 nous permettrait d'enrichir la révision du RET et de l'adapter aux problèmes, mais aussi aux réussites constatées afin de garantir la solidité du nouveau règlement ;

Ainsi, sur proposition de Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Thomas WATANABE-VERMOREL, Sylvie SCHERER et Ulf CLERWALL, élu.e.s du Groupe Écologie Paris 10, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- La Ville de Paris prolonge le processus de concertation sur le nouveau Règlement des étalages et des terrasses en vue d'une adoption au premier trimestre 2022 ;
- La Ville de Paris reconduise le dispositif d'installation des terrasses éphémères jusqu'au 31 octobre 2021 afin de concilier l'activité des professionnels avec les impératifs sanitaires ;
- Le déploiement de ces terrasses pour le printemps 2021 passe par une autorisation de la Mairie d'arrondissement, qui veillera au respect de la charte des engagements des terrasses éphémères, avec un appui renforcé de la DPSP ;
- À l'issue de la saison estivale 2021, un bilan du dispositif soit produit par les services de la Ville afin de nourrir la révision du Règlement des étalages et des terrasses.

Au nom des élu.e.s communistes, Mme PATRICE avoue qu'elle ne comprend pas les propos exprimés dans le vœu des écologistes, car il y a déjà eu une concertation avec les commerçants, les associations de quartier et les élus locaux sur la question des terrasses. Les élu.e.s PCF sont tout à fait solidaires avec les restaurateurs et les cafetiers, qui ont besoin de reprendre leur activité pleinement, d'autant plus que la réouverture des terrasses fait partie de ce retour à la normale que tout le monde attend. Mme PATRICE estime cependant que la concertation a été suffisamment bien menée par l'adjointe à la Maire de Paris Olivia POLSKI, puisque la restitution est en cours. Les résultats ne sont pas encore connus, mais le débat s'est déroulé dans un climat assez serein.

Le nouveau Règlement prévoit d'ailleurs une implication et une possibilité d'intervention plus importantes pour les maires d'arrondissement. Mme PATRICE se permet également de faire noter que la crise sanitaire a rendu la situation des commerçants très difficile, mais qu'elle en a fait de même avec les finances de la Ville. À un certain moment, il faudra bien revenir au versement des redevances pour l'occupation du domaine public par les terrasses, redevances qui représentent 27,5 millions d'euros par an pour la Ville. Le groupe PCF votera contre le vœu déposé par les élus écologistes.

M. DELPLANQUE remercie les élus écologistes et les informe que le groupe Génération.s partage plusieurs constats et objectifs exposés dans leur vœu, mais qu'il ne partage pas les solutions proposées. Une concertation est en cours pour réviser le Règlement des étalages et des terrasses, en y intégrant notamment le principe des terrasses estivales, qui reprend en partie celui des terrasses éphémères. Cette concertation, qui a commencé le 20 avril, touche à sa fin. Elle sera complètement finalisée avant la fin du mois de mai. Elle a permis aux associations des commerçants et des riverains de s'exprimer et de faire un bilan sur la mesure mise en œuvre au printemps et à l'été 2020. De nombreux thèmes ont été abordés, comme l'esthétique, le partage de l'espace public, l'accessibilité, le développement durable, la question de l'amélioration de la régulation des terrasses ou celle de l'amélioration du dialogue entre les commerçants et les riverains.

Pour les élu.e.s du groupe Génération.s, il n'y a pas de réelles raisons d'attendre pour que tout le travail qui a déjà été fait soit pris en compte. La mise à jour du Règlement permettra de remettre les autorisations des terrasses dans un cadre législatif beaucoup plus clair et de récupérer les redevances sociales à l'issue de l'été. Elle permettra en outre de répondre à la demande exprimée dans le vœu que l'autorisation des terrasses estivales soit faite en bonne et due forme par la Mairie d'arrondissement. Celle-ci sera en effet placée au centre du dispositif, chaque arrondissement ayant la possibilité non

seulement de donner son avis sur tous les projets, mais également de faire évoluer le Règlement en y intégrant une charte locale pour répondre aux spécificités de certains quartiers. Les élu.e.s du groupe Génération.s sont d'ailleurs favorables à la réalisation d'un bilan à l'issue de la saison estivale, comme les élu.e.s écologistes l'ont proposé, mais ils voteront contre leur vœu.

Comme ses collègues, M. FORT n'estime pas nécessaire d'attendre pour la mise à jour du nouveau Règlement. Il partage l'idée que son expérimentation dans les prochains mois permettra de dresser un bilan. Des amendements pourront éventuellement être proposés à la fin de l'été. M. FORT votera contre le vœu déposé par le groupe écologiste.

M. SIMONDON rappelle que la décision prise au printemps 2020, à la fin du premier confinement, de permettre les terrasses éphémères répondait à la nécessité d'aider les restaurateurs et cafetiers à redémarrer leur activité après des mois d'arrêt. Les commerçants ont bénéficié de la gratuité du dispositif, ainsi que de l'exonération de tous les droits de voirie, dont le montant s'élève à 45 millions d'euros. La Maire de Paris a décidé de pérenniser le dispositif sous la forme de terrasses estivales, et a lancé une concertation dont les résultats sont en train d'être rendus dans la réunion animée par Olivia POLSKI qui est en cours. Il est nécessaire de donner un cadre juridique au dispositif dès cet été, cadre juridique qui sera sécurisant pour les commerçants comme pour la Ville et ses agents. Des adaptations du dispositif sont forcément à prévoir pour la saison 2022, mais il n'y a pas de raison d'attendre pour donner le cadre juridique et fixer les premiers éléments de régulation indispensables, parmi lesquels figure la reprise des redevances sociales, car l'occupation du domaine public ne peut pas se faire gratuitement.

Mme CORDEBARD confirme que le groupe Paris en commun votera contre le vœu déposé par les élu.e.s écologistes. Elle avoue avoir été surprise du côté « cassant » de certaines expressions utilisées. L'idée n'est pas de dissocier les intérêts des uns et des autres. La réouverture des bars et restaurants, qui contribuent grandement à l'attractivité de la Ville de Paris et tout particulièrement du 10^e arrondissement, est plus que bienvenue. Il est indispensable que les commerçants puissent redémarrer leur activité et se refaire de lourdes pertes économiques qu'ils ont subies. La crise sanitaire a d'ailleurs montré à quel point les commerces de proximité sont des acteurs essentiels de la vie du quartier. Mme CORDEBARD estime important d'accompagner les commerçants dans la reprise de leur activité, d'autant plus que les riverains se sont clairement exprimés pour que cette reprise se fasse dans de bonnes conditions. La régulation doit être réalisée rapidement, quitte à subir des adaptations au fur et à mesure.

Le vœu du groupe écologiste relatif à la révision du Règlement des étalages et des terrasses est rejeté à la majorité (5 votes pour : L'Écologie pour Paris 10).

M. CLERWALL présente le quatrième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE ÉCOLOGIE PARIS 10, GÉNÉRATION.S ET PCF RELATIF À LA TRANSPARENCE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA GARE DU NORD, Y COMPRISES LES CONDITIONS CONTRACTUELLES D'EXPLOITATION DES SURFACES COMMERCIALES CRÉÉES

Considérant que la concession d'un espace immobilier commercial surplombant et directement connecté à la plus grande gare d'Europe par le trafic, dans une ville mondiale comme Paris représente une valeur économique intrinsèque significative pour le concessionnaire, nécessairement inscrit dans son bilan comptable ;

Considérant que l'avis d'attribution du marché de transformation de la Gare du Nord donne une valeur de 5,6 milliards d'euros sur la durée de la concession, sans plus de précision sur la méthode utilisée pour calculer cette valeur, autre qu'elle correspond au chiffre d'affaires total hors taxes du concessionnaire, pendant la durée du contrat, eu égard à la nature des prestations qui font l'objet de la concession ;

Considérant que cette valeur doit, en toute probabilité, être considérée comme une estimation basse de la valeur d'ensemble, notamment du fait qu'au regard du trafic international et de la tenue des jeux olympiques, ceux-ci seront pour le concessionnaire des rehausseurs de visibilité, de prestige et de valeur du projet ;

Considérant que le concessionnaire prévoit de construire 20 000 m² de surface commerciale composés de près de 160 boutiques (contre 50 aujourd'hui) et de 7 moyennes surfaces alimentaires (contre 1 aujourd'hui) pour arriver à ce résultat ;

Considérant qu'avec une fréquentation actuelle de 750 000 voyageurs par jour, et avec une prévision de progression de +25% à +30% d'ici à l'horizon 2030 par la SNCF, induit notamment par la création de ce centre commercial, les surfaces projetées pourraient générer entre 120 et 200 millions d'euros annuels de loyers et presque autant de bénéfices, l'investisseur pourrait rembourser en environ cinq ans l'investissement initial, projeté à 588 millions d'euros ;

Considérant que ces éléments peuvent représenter un réel gage de sûreté et de rentabilité pour le concessionnaire, lui permettant, sous l'hypothèse raisonnable qu'il ne réalisera pas les investissements sur fonds propres, de lever des fonds pour financer à moindre coût sur les marchés de capitaux ;

Considérant que cette opération s'implantera sur des parcelles qui sont la propriété de l'État, dans un lieu central à Paris, en lien direct avec un bâti public d'intérêt historique, culturel et architectural, la concession est de fait une exploitation privée d'un patrimoine de la nation, qui, le cas échéant, pourra être considérée comme une subvention implicite, notamment s'il est déterminé qu'elle génère des profits au-dessus de la norme pour ce type de projet ;

Considérant que, même si la valeur économique du projet pour le concessionnaire est indéniable et élevée, les risques à la fois liés à la réalisation du projet et son exploitation ultérieure restent non-négligeables, l'immobilier commercial constituant l'une des activités économiques les plus volatiles dans laquelle un excès d'offre sur le marché tend à se résorber très lentement ;

Considérant que les risques liés à la suroffre de l'immobilier commercial sont désormais accentués par la crise sanitaire et renforcés à moyen terme par le changement de comportement économique et professionnel à grande échelle, mettant en question la viabilité économique du projet, notamment via la disponibilité des surfaces commerciales à prix concurrentiel dans et autour de la capitale ;

Considérant que vu l'absence de transparence sur les termes contractuels de cette concession et les porteurs du projet n'ayant aucune expérience de réalisation de chantiers aussi complexes, nous n'avons aucune garantie visible que les risques financiers de ce projet ne finissent pas à la charge effective de la SNCF et de l'État et limitent encore plus leur capacité de financement pour la rénovation des gares ;

Considérant qu'une redevance doit être payée à la SNCF, dont les modalités de calcul et détermination n'ont pas été publiées, mais qui semble toutefois être liée à la performance financière de l'exploitation du site et dont il importe qu'il soit proportionnel à la valeur économique du projet ;

Considérant que le montage prévoit également un intéressement pour la SNCF par le versement des dividendes, versement dépendant directement de la performance financière du projet et des décisions ultérieures ;

Considérant que la rentabilité économique du projet ne doit pas être le seul élément pris en compte par la SNCF dans le montage contractuel et qu'il est nécessaire que le niveau de service public et sa qualité qui sont imposés au titulaire soient au niveau attendu d'une des plus grandes gares d'Europe en termes de fréquentation, notamment en termes d'hygiène, d'espace d'attente, de signalétique, de sécurité ou encore d'accès aux services publics ;

Considérant que le rapport de la Cour des Comptes du 20 avril 2021 concernant la gestion des gares en France constate une « carence de l'État » qui « ne prend pas en charge le financement d'obligations dont il est pourtant responsable, pour un patrimoine qui lui appartient et dont Gares et Connexions n'est qu'affectataire ». Que ce même rapport conclut que le système de redevance commerciale est « opaque » et que les promoteurs privés captent « une grande part de la valeur générée par les projets ». Au lieu que cette valeur générée serve à l'entretien et à la rénovation des gares ;

Considérant que la mise en œuvre des recommandations de la Cour des Comptes, notamment la recommandation n° 5 proposant de revoir le mécanisme d'affectation à la gestion des gares des bénéfices réalisés grâce aux activités commerciales des gares pourrait remettre en cause l'ensemble des hypothèses financières sur lesquelles se sont basés la SNCF et l'État pour contractualiser un marché de type Concession avec CEETRUS ;

Considérant qu'ensemble et individuellement ces constats, notamment la subvention implicite et l'exploitation privée d'un patrimoine de la nation, à profit élevé, rend la notion de secret d'affaires nulle et non avenue dans ce dossier ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe Écologie Paris 10 Sylvain RAIFAUD, Ulf CLERWALL, Sylvie SCHERER, Léa VASA et Thomas WATANABE-VERMOREL, des élu.e.s du groupe Génération.s Isabelle DUMOULIN et David DELPLANQUE, et des élu.e.s du groupe PCF Élie JOUSSELLIN, Philippe GUTTERMANN et Laurence PATRICE, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- La transparence complète soit faite par SNCF Gares et Connexions sur le modèle économique du projet et notamment sur :
 - o Les projections économiques et financières du projet choisi :
 - o Le contrat de concession et la convention d'occupation domaniale conclu le 22 février 2019 en les rendant publics dans leur intégralité :
 - o L'ensemble des informations permettant de vérifier l'équité et la proportionnalité des revenus pour l'opérateur public ainsi que les risques associés.
- Le cas échéant, qu'une contre-expertise concernant la viabilité économique et les risques pris par la SNCF sur ce projet soit réalisée et les résultats rendus publics notamment au regard des recommandations de la Cour des Comptes sur l'affectation des bénéfices des activités commerciales.

M. JOUSSELLIN remercie le groupe écologiste d'avoir eu l'initiative de ce vœu que les élu.e.s communistes ont cosigné. Comme c'était déjà le cas au tout début du projet de la Gare du Nord, la transparence ne semble pas être de mise : d'abord les élus locaux n'avaient pas été invités à la présentation du projet, ensuite ils avaient dû déposer un vœu pour que les riverains soient invités aux comités de voisinage, maintenant ils sont obligés d'en déposer un autre pour demander une transparence totale. Le sénateur communiste Pierre LAURENT a d'ailleurs posé une question à Barbara POMPILI, la ministre de la Transition écologique, pour savoir s'il est vrai que le coût estimé de l'opération serait en train de gonfler à vue d'œil jusqu'à atteindre le double de ce qui était initialement prévu. Comme l'a souligné Pierre LAURENT, il faut éviter le désastre et faire en sorte que la Gare du Nord s'intègre dans le quartier en devenant un espace civilisé de mouvement et de rencontres.

Pour cette raison, les élu.e.s communistes continueront d'agir en faveur de l'arrêt du projet actuel et en faveur d'un dialogue avec tous les acteurs concernés, afin de construire un projet porté par des financements publics en vue de satisfaire l'exigence légitime d'une amélioration de la mobilité, au lieu de s'enfermer dans une logique surannée de mise en place de centres commerciaux consuméristes et énergivores, qui ont pour seul objectif de satisfaire les intérêts privés au détriment de l'intérêt général.

Au nom du groupe Génération.s, **M. DELPLANQUE** s'associe pleinement au vœu des élus écologistes. Le rapport de la Cour des Comptes, qui a été publié le 21 avril 2021 et qui concerne la gestion des gares par la SNCF, constate « une carence de l'État qui ne prend pas en charge le financement d'obligations, dont il est pourtant responsable, pour un patrimoine qui lui appartient et dont Gares et Connexions n'est qu'affectataire ». Cela signifie qu'aujourd'hui l'État n'a pas les moyens d'entretenir ses gares et, pire encore, le même rapport conclut que le système de redevances commerciales est opaque et que les promoteurs privés captent une grande partie de la valeur générée par les projets, au lieu que cette valeur générée serve à l'entretien et à la rénovation des gares.

Le groupe Génération.s a donné de nombreuses alertes sur le fait que le modèle économique choisi par Gares et Connexions porte sur un projet de centre commercial, où l'intérêt économique prime sur l'intérêt des usagers. C'est la raison pour laquelle les élu.e.s du groupe Génération.s demandent que ce modèle soit rendu public. À la lecture du rapport de la Cour des Comptes, on peut craindre en effet que la SNCF ait choisi ce modèle pour contrecarrer les règles d'affectation des bénéfices des activités commerciales des gares qui ne sont pas aujourd'hui à son avantage. Mais si les recommandations de la Cour des Comptes sont suivies, notamment la recommandation n° 5 qui propose de revoir le mécanisme d'affectation des gestions des gares et les bénéfices réalisés dans les activités commerciales, cela pourrait remettre en cause l'ensemble des hypothèses financières sur lesquelles se sont basés la SNCF et l'État pour contractualiser un marché de type concession avec CEETRUS du groupe Auchan. Les élu.e.s du groupe Génération.s pensent que la contre-expertise demandée dans le vœu est primordiale dans l'intérêt général du service public.

M. SIMONDON remercie pour le vœu, dont le groupe Paris en commun partage la plupart des constats. Le modèle économique du centre commercial de la Gare du Nord pose de nombreuses questions, le désengagement de l'État sur des équipements autant stratégiques que prestigieux est d'ailleurs un sujet que le groupe Paris en commun a soulevé depuis longtemps. La demande de transparence formulée dans le vœu est légitime. Il est difficile d'être « contre », mais en même temps il n'est pas opportun d'être « pour ». Le projet de la Gare du Nord n'est pas en effet à son commencement. Les élus se sont exprimés à son sujet et ont convenu qu'une rénovation de la Gare du Nord était indispensable. Des requêtes ont été adressées aux porteurs du projet, à la suite desquelles des améliorations ont été obtenues. Grâce à la mobilisation des différents acteurs du quartier, un accord avec la SNCF a été trouvé. Il est bien évidemment possible de demander maintenant de la transparence, mais **M. SIMONDON** sait que le secret commercial s'opposera à cette requête. Il est préférable ainsi d'exercer sa vigilance sur le déroulement des travaux, sur les conséquences des chantiers pour les riverains, sur la réalisation des aménagements demandés autour de la gare dont le cofinancement a été récemment amélioré. Pour toutes ces raisons, **M. SIMONDON** invite les collègues du groupe Paris en commun à s'abstenir.

M. CLERWALL convient avec **M. SIMONDON** que les améliorations du projet ont été significatives. Il y a cependant un besoin urgent de rénover la gare en termes d'utilisateurs au quotidien, et il n'est pas exclu d'office de créer de nouvelles surfaces. En ce qui concerne le secret d'affaires, rien n'empêche de proposer aux porteurs du projet de s'engager dans une démarche volontaire de transparence, car « celui qui n'a rien à cacher n'a pas peur de la lumière », et qu'il ne faut pas préjuger avant qu'un tribunal n'ait tranché sur une question. Le débat est à suivre.

Mme CORDEBARD indique que le groupe Paris en commun aurait pu voter en faveur d'une partie des souhaits exprimés dans le vœu, mais qu'il estime peu réaliste de le faire dans le cadre actuel, en préférant exprimer son attachement à la bonne mise en œuvre du Protocole d'accord signé par la Maire de Paris. Elle propose ensuite aux élu.e.s de passer au vote.

Le vœu sur la transparence du modèle économique et financier du projet d'aménagement de la Gare du Nord est adopté à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT ; 10 abstentions : Paris en commun).

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** remercie tous les présents et annonce que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 22 juin.

La séance est levée à 21h46.

